

Février 2019

Direction Technique Nationale

Recommandations pour les catégories jeunes



Ce document a été rédigé par Williams CASACOLI, Conseiller Technique National, sous la direction de Stephen LESFARGUES, Directeur Technique National.

Dans ce document, lorsque l'on parle de « disciplines », cela englobe le Baseball (BB), le Softball (SB) et le Baseball5 (B5).

Table des matières

1 – Introduction	Page 3
2 – Historique des réformes mises en place	Page 7
3 – L'organisation fédérale	Page 12
4 – La Commission Fédérale Jeunes (CFJ)	Page 19
5 – La Direction Technique Nationale (DTN)	Page 22
6 – La pratique fédérale au service du développement	Page 24
7 – La réglementation des compétitions jeunes	Page 26
8 – La pratique compétitive de haut niveau et le rayonnement international	Page 31
9 – Le statut de l'entraîneur	Page 34
10 – La veille nationale et internationale	Page 37
11 – La Little League et la Pony League	Page 39

Annexes

Annexe 1 – Les balles de baseball	Page 44
Annexe 2 – Les battes de baseball	Page 46
Annexe 3 – Les battes de softball	Page 51

1. Introduction

Ce document est le recueil de réflexions des membres de la Direction Technique Nationale (DTN) sur les pratiques jeunes au sein de la FFBS. Il permet de comprendre les orientations proposées et s'appuie sur les échanges et temps de partage qui ont eu lieu depuis plusieurs années sur et en dehors des terrains.

La DTN souhaite que ces recommandations soient portées à la connaissance des dirigeants fédéraux et de toutes les personnes concernées sur l'ensemble du territoire. Il est important que tout le monde comprenne quelles sont les bases qui ont permis d'arriver aux choix stratégiques et ambitieux qui sont proposés ici.

Les orientations sportives de ce document viennent renforcer le travail de la CFJeunes mené depuis quelques années. La DTN a souhaité aller encore plus loin en mettant en évidence des éléments sensibles et déterminants pour l'épanouissement et le bon développement de nos disciplines sur le long terme.

C'est un pari important qui se présente à nous et la DTN espère que chaque personne, quels que soient son niveau d'intervention et son implication, comprenne et s'approprie les différents éléments exposés dans ce document.

La DTN espère que ces réflexions et recommandations seront comprises par le plus grand nombre et que tous ensemble nous les mettrons en application le plus rapidement possible. L'année 2019 pouvant de ce fait devenir une réelle année charnière pour les pratiques jeunes.

La DTN souhaite que les personnes qui liront ce document le fassent avec l'ouverture d'esprit, la bienveillance et le bon sens qui s'imposent. Il est nécessaire de prendre du recul et de faire preuve de discernement tout comme nous l'avons fait pour formaliser et proposer ces recommandations.

Ces recommandations sont, à nos yeux, les mieux appropriées car elles prennent en compte les besoins et les attentes liés au développement de nos activités et à l'épanouissement des licenciés. Elles doivent participer pleinement à la pérennisation de nos trois disciplines sur le long terme tout en stabilisant et faisant croître le nombre de licenciés.

Ces recommandations forment un tout, cohérent, et n'ont pas vocation à être appliquées séparément pour satisfaire les idées des uns ou des autres. Le maintien de cet équilibre est fondamental pour la réussite du projet de réforme des pratiques jeunes.

A. Le contexte de ce séminaire orienté sur la problématique « jeunes »

Ce séminaire, interne à la DTN, a été mis en place par Stephen LESFARGUES, Directeur Technique National. La décision de son organisation a été déclenchée par deux éléments. D'une part, la DTN qui souhaitait se positionner officiellement sur le sujet pour faire des recommandations à la CFJeunes afin de l'aider dans ses travaux et ses réflexions. D'autre part, par le Directeur Technique National qui a proposé au Comité Directeur de mettre en place un observatoire des pratiques jeunes au niveau national et international pour l'accompagner dans ses futures réformes sur la pratique jeune.

En tant que professionnels placés auprès de la FFBS, les cadres de la DTN ont pour mission de développer et de mettre en place les moyens nécessaires pour que les différentes pratiques soient en constante évolution et que les athlètes se perfectionnent dans un environnement adapté et sécurisé.

Nous avons besoin, au niveau des instances fédérales et de leur mode de fonctionnement, d'avoir une approche innovante et de trouver des solutions adaptées pour faire évoluer notre système et nos athlètes. Et même si le nombre de licenciés augmente tous les ans, contrairement aux autres pays européens, nous devons continuer à innover et à réfléchir aux évolutions possibles de nos disciplines.

Nous le savons, les formes et les offres de pratiques ont régulièrement suscité des prises de positions fortes au sein de la fédération. Cela souligne et met en avant l'importance de définir une identité sportive qui nous est propre et qui satisfait l'ensemble des acteurs. Il sera difficile de faire l'unanimité mais le bon sens doit animer nos réflexions et nos échanges pour répondre à l'intérêt du plus grand nombre comme ça a été le cas lors de nos débats.

B. Les acteurs de ce séminaire « jeunes »

Tous les cadres de la DTN étaient présents et ont pu échanger librement leur point de vue sur les différents sujets mis à l'ordre du jour.

De la même manière que nos trois disciplines sont un cumul de performances individuelles mises au service du collectif, les personnes présentes ont pu amener leur touche personnelle et faire part de leurs convictions pour contribuer collectivement, et de manière unanime, à la proposition de recommandations concrètes listées dans ce document qui, aux yeux de la DTN, doivent aider au bon développement des pratiques jeunes et par la suite à l'amélioration des performances de l'ensemble de nos Equipes de France.

Etaient présents :

- Didier SEMINET (Président de la Fédération)
- Vincent BIDAUT (Président de la CFJeunes)
- Stephen LESFARGUES (Directeur Technique National)
- Boris ROTHERMUNDT (Directeur Technique Nationale Adjoint)
- Lahcène BENHAMIDA (Conseiller Technique National)
- Williams CASACOLI (Conseiller Technique National)
- David MEURANT (Conseiller Technique National)
- Céline LASSAIGNE (Entraîneur Nationale)
- Gerardo LEROUX (Entraîneur National)
- Eric DEDIEU (Institut National de Formation Baseball Softball)

C. Remerciements

Le Directeur Technique National tient à remercier et à féliciter l'ensemble des cadres de la DTN pour leurs réflexions pertinentes sur le développement des pratiques jeunes mais aussi pour le partage de leurs expériences individuelles et collectives qui ont animé ces trois journées de débats intenses et soutenus.

Le Directeur Technique National souhaite remercier personnellement Didier SEMINET, Président de la Fédération, qui a participé à une grande partie des échanges et qui a su rappeler aux personnes présentes quels étaient les enjeux politiques et stratégiques de ce séminaire.

Le Directeur Technique National tient à remercier tout particulièrement Vincent BIDAUT, Président de la CFJeunes, qui s'est libéré de ses obligations professionnelles pour être présent du début à la fin de ce séminaire. Il a pu nous faire part de sa vision et de son approche sur les catégories jeunes. Vincent BIDAUT a fait le point sur les avancées des travaux de la CFJeunes et a expliqué quelles étaient les orientations envisagées pour les années à venir.

Merci à Eric DEDIEU qui a partagé son expérience d'ancien Président de la CFJeunes, mais aussi de dirigeant et d'entraîneur pendant la première partie de ce séminaire.

Le Directeur Technique National remercie les membres du Comité Directeur qui ont toujours été attentifs aux orientations proposées et espère que ce sera encore le cas pour les recommandations qui sont mentionnées dans ce document.

Le Directeur Technique National tient aussi à remercier :

- L'ensemble des acteurs de terrain, des dirigeants, des bénévoles, des familles et des officiels de la fédération qui, quel que soit leur niveau d'intervention, ont nourri depuis de nombreuses années les discussions et les échanges sur le sujet, qu'ils soient formels ou non.
- Celles et ceux qui ont fourni des documents et des informations complémentaires pour alimenter nos débats lorsque cela était nécessaire.
- Toutes les personnes qui ont partagé leur passion avec les cadres de la DTN lors des différents événements de ces dernières années.
- Les dirigeants, les bénévoles et les salariés des clubs qui œuvrent chaque semaine pour faire en sorte que les jeunes joueurs progressent et continuent d'année en année à pratiquer nos trois disciplines.

D. Les pistes de réflexion

La principale préoccupation de la DTN est de recentrer les débats autour du licencié afin qu'il soit le point central, de toutes les réflexions stratégiques et des aménagements règlementaires à venir.

Que ce soit au niveau national, régional, départemental ou local, il faut mettre l'humain au milieu de notre système et non pas la performance. En procédant de la sorte, on s'assure de se poser les bonnes questions et de mener les réflexions nécessaires au bon développement des activités et à l'épanouissement de nos licenciés.

En faisant l'inverse, on se donne la possibilité de passer à côté de choix déterminants pour l'épanouissement des licenciés et de passer ainsi à côté de notre principal objectif. La performance n'est qu'une conséquence des choix qui seront faits et des dispositifs mis en œuvre à tous les niveaux.

L'autre point fort sur lequel la DTN souhaite attirer l'attention concerne le statut des entraîneurs qui doit évoluer de manière que ce corps soit reconnu officiellement et règlementairement comme faisant partie intégrante du dispositif.

Voici les trois principes sur lesquels nous nous sommes appuyés pour nos réflexions :

- Développer des programmes, des formes de jeu et de compétition qui correspondent et répondent aux besoins de chaque palier de développement et de maturité des joueurs.
- Donner les mêmes opportunités à chacun de nos athlètes de s'épanouir et de développer ses compétences pour atteindre le maximum de son potentiel.
- Proposer un programme de développement centré sur l'athlète et encadré par des entraîneurs qualifiés, responsables et reconnus.



2. Historique des réformes mises en place

- A. La situation en 2009-2010

La CFJeunes faisait face à un réel problème de participation aux différents Championnats de France. La baisse des inscriptions qui s'était installée depuis quelques années n'était pas bon signe et ce n'est qu'avec la proposition de déclarer ces Championnats de France « open » à tous les clubs qu'ils ont pu être sauvés.

À la suite de cette modification des conditions d'accès aux compétitions nationales, la chute de participation a pu être enrailée et de plus en plus d'équipes se sont présentées aux Championnats de France. Il a tout de même fallu attendre quelques années pour retrouver un niveau de jeu correct et une diversité dans les régions représentées.

Le niveau de jeu était assez faible et les écarts entre les clubs étaient parfois énormes. La différence se faisait principalement sur le fait qu'un club avait, ou non, un coach attiré à la catégorie en question. Les équipes qui n'étaient pas structurées et gérées avaient du mal à rester au contact des autres clubs même si elles arrivaient quelquefois à tirer leur épingle du jeu lors des compétitions dites « open ».

L'attaque dominait clairement la défense mais pas grâce aux qualités de frappe des joueurs. Les lanceurs avaient du mal à être performants dans la zone de prises et pour couronner le tout, les consignes données par les coaches imposaient une attitude passive à la batte pour attendre le but sur balles. C'est une époque où l'on gagnait plus de matchs en ne frappant pas qu'en frappant. Un batteur voyait plus souvent une quatrième balle à son compte qu'une troisième prise... Et c'est bien là qu'est le problème parce que les stratégies mises en place se basaient plus sur l'incapacité des équipes à lancer correctement ou à faire les jeux en défense, plutôt que d'être axées sur ce qui se fait au meilleur niveau et d'avoir une attitude d'attaquant, et non pas de défenseur, lorsqu'on est en attaque.

Ces choix offensifs se faisaient par défaut en anticipant les erreurs de la défense ou en les provoquant pour marquer des points plus facilement. Or, ceci n'est plus valable lorsqu'on joue contre des équipes étrangères ou des sélections nationales. Nos jeunes se retrouvaient rapidement en échec parce que ne sachant pas quoi faire contre des lanceurs qui lancent des prises et des défenses capables de faire les jeux de routine de manière régulière. Il était illusoire de vouloir rivaliser dans ce contexte.

La situation est revenue à la normale en plus ou moins quatre ans. Les Championnats de France se sont de nouveau étoffés et la notion de qualification sur droit sportif a été remise en place. C'était un gros pari mais le résultat est là aujourd'hui. Il y a un réel engouement et l'intérêt pour ces compétitions ne fait que croître.

Seul petit bémol avec la catégorie 18 ans et moins qui n'arrive pas encore à décoller malgré le nombre plus important d'équipes qui s'inscrivent chaque année. Il faut aussi prendre en compte un facteur pour cette catégorie, c'est que les joueurs sont trop souvent intégrés immédiatement et par défaut dans les équipes seniors des clubs, que ce soit pour maintenir un nombre dans le roster ou parce qu'ils sont assez bons pour y être, et ne peuvent par conséquent pas facilement se rendre disponibles pour les matchs de leur catégorie. Ceci se cumule au fait que la tranche d'âge est connue pour être assez consommatrice et plutôt orientée vers un zapping des activités, quels que soient la pratique et le sport concernés.

- B. Catégories d'âges et surclassements

Les catégories ne correspondaient pas à celles qui étaient pratiquées au niveau international. Tout était décalé d'une année civile, ce qui ne facilitait pas la mise en place des sélections nationales ou la prise de repères technicotactiques.

Les surclassements et double-surclassements ont mis en évidence les incohérences à faire jouer ensemble des enfants ayant autant de différences physiologiques. Il était possible par exemple de faire en sorte qu'un jeune de 14 ans joue avec un adulte de 40 ans, ou qu'un jeune de 10 ans joue avec un autre de 18 ans.

Le contrôle des surclassements et des double-surclassements n'était pas effectif en cours de saison. Ça l'était en début de saison mais rapidement le contrôle des documents ne se faisait plus. Certains clubs ne demandaient pas le renouvellement des documents administratifs qui devaient être délivrés par des médecins pour les surclassements et des médecins du sport pour les double-surclassements lorsque nécessaire.

- C. Distances

Toutes les catégories d'âges jouaient sur les distances adultes, ce qui n'était pas du tout adapté au développement physiologique des enfants, ni à leur niveau d'apprentissage. C'était très pratique pour la mise en place des terrains puisqu'il n'y avait rien à changer mais les habiletés nécessaires n'étaient pas là, ou alors seulement pour une toute petite poignée de joueurs qui faisaient exception à la règle comme c'est encore le cas aujourd'hui.

Les distances étaient pour beaucoup dans le niveau de jeu. La plupart des joueurs n'étaient pas capable de traverser le champ intérieur en relayant la balle correctement entre défenseurs. Et même si les frappeurs-coureurs mettaient plus de temps pour arriver en première base à cause de la distance, les jeux défensifs n'étaient pas assez réguliers pour les inquiéter significativement. Il y avait un déséquilibre flagrant entre l'attaque et la défense.

- D. Matériel

Beaucoup de jeunes minimes de l'époque frappaient avec des battes adultes (33/30 pour les plus forts physiquement, allant même jusqu'à un joueur qui utilisait une batte 34/31), portaient des crampons métalliques, lançaient des balles adultes en cuir sur des distances seniors, etc. Beaucoup frappaient aussi avec des battes de softball parce qu'elles étaient plus légères.

Les crampons métalliques étaient autorisés pour toutes les catégories jeunes. Cela a été modifié depuis pour éviter les accidents liés au manque de contrôle des placements et déplacements des joueurs. Cela répond aussi à une norme internationale qui veut que les crampons métalliques ne soient autorisés qu'à partir de la catégorie 18 ans et moins.

- E. Règlementation

Elle n'était pas du tout adaptée puisque la plupart des articles étaient en lien direct avec la pratique adulte. On peut s'inspirer de ces règlements spécifiques pour les adultes mais ils doivent obligatoirement être adaptés pour répondre aux attentes et aux besoins des catégories jeunes. Les stades de développement et de

maturité sont complètement différents entre un adulte et un enfant, entre un homme et une femme et doivent être pris en compte dans nos réflexions.

Les formes de jeu et de pratique doivent faire en sorte que chacun puisse s’y retrouver, s’épanouir et évoluer en toute sérénité.

- F. La relance du projet EDF Baseball 12U

La relance du collectif EDF Baseball 12U a contribué à faciliter la bascule de cette réforme des règlements jeunes grâce à la détection et à la batterie de tests mises en place sur l’ensemble du territoire. Les échanges qui en ont découlé ont permis d’expliquer les modifications nécessaires aux coaches, parents, dirigeants et bénévoles qui ont vite compris l’intérêt évident pour les enfants.

C’est une catégorie qui est très largement suivie et soutenue par les différents acteurs de terrain et qui créé facilement de l’engouement. La dynamique a permis une meilleure assimilation des nouveaux règlements.

- G. Les objectifs affichés de cette réforme

Pour donner suite aux constats qui avaient été faits sur les catégories jeunes, il fallait changer beaucoup de choses pour se remettre dans la bonne direction. Une refonte globale était nécessaire parce que ce n’était pas en modifiant ou en adaptant une ou deux règles que tout allait changer et revenir dans l’ordre.

- Favoriser le développement du plus grand nombre tout en améliorant en parallèle les conditions d’accès au haut niveau avec des aménagements règlementaires (distances, matériel, catégories d’âges, etc.).
 - Rendre le jeu plus attrayant et plus dynamique en mettant en valeur sa logique interne.
 - Relancer et pérenniser les Championnats de France jeunes.
 - Redéfinir les catégories d’âges avec la volonté à termes de les baser sur deux ans, au lieu de trois actuellement, pour réduire l’écart physiologique et morphologique entre les joueurs. Cela afin de faciliter l’apprentissage et l’épanouissement des jeunes dans un groupe qui leur correspond mieux.
 - Supprimer les surclassements et double-surclassements qui étaient difficilement gérables administrativement et qui n’avaient pas de sens en termes de développement de la personne.
 - Adapter les distances pour respecter la logique interne du jeu et maintenir l’équilibre entre l’attaque et la défense. Cela passe par le respect des temps de référence de course, plus particulièrement entre le marbre et la première base. Les temps de relai en deuxième base des receveurs sont aussi à prendre en compte pour que l’équilibre soit complet.
 - Permettre aux jeunes batteurs d’être confrontés le plus possible à des temps de réaction des meilleures compétitions mondiales. Cela ne peut se faire qu’en rapprochant le lanceur du batteur, tout en gardant à l’esprit la notion de sécurité des joueurs, batteurs, lanceurs et défenseurs, comme étant le premier critère à respecter dans cette démarche.
- o Le tableau ci-dessous donne les équivalences des vitesses pour les 12U et les 15U en comparaison avec les vitesses seniors. Il faut lire ces chiffres pour comparer le « temps de réaction » et pas la « vitesse pure » à proprement dit.

- Exemple : un batteur qui affronte un lanceur qui lance à 57mph sur les distances fédérales 12U aura un temps de réaction à la batte équivalent à celui un adulte qui affronte un lanceur qui lance à 75mph sur les distances seniors.

De la distance de lanceur 12U à la distance senior	
Vitesse réelle (mph)	Vitesse « équivalente » (mph)
45	59
46	61
47	62
48	63
49	64
50	66
51	67
52	62
53	70
54	71
55	72
56	74
57	75
58	76
59	78
60	79
61	80
62	82
63	83
64	84
65	85
66	87
67	88
68	89
69	91
70	92
71	93
72	95
73	96
74	97
75	99
76	100
77	101
78	102
79	103
80	104

De la distance de lanceur 15U à la distance senior	
Vitesse réelle (mph)	Vitesse « équivalente » (mph)
50	56
51	57
52	58
53	59
54	61
55	62
56	63
57	64
58	65
59	66
60	67
61	68
62	69
63	71
64	72
65	73
66	74
67	75
68	76
69	77
70	78
71	80
72	81
73	82
74	83
75	84
76	85
77	86
78	87
79	89
80	90
81	92
82	93
83	94
84	95
85	96

- Mettre les lanceurs en position dominante pour accroître le nombre de prises et réduire celui des buts sur balles. Cela permet d'avoir plus de phases de jeu avec plus de balles frappées au lieu d'avoir trop de buts sur balles. Ça participe aussi à la prise de confiance en soi nécessaire pour ce poste.
- Mettre les receveurs en difficulté pour qu'ils trouvent des solutions physiques, techniques et mentales pour attraper et bloquer les lancers des lanceurs.
- Mettre les batteurs en difficulté face aux lanceurs pour qu'ils trouvent des solutions physiques, techniques et mentales pour mieux appréhender la frappe. Cela doit contribuer à les sortir de leur schéma défensif alors qu'ils sont en attaque.
- Améliorer les performances des joueurs en adaptant le matériel de jeu en fonction des catégories d'âges concernées.



3. L'organisation fédérale

La fédération est une association qui a pour objet l'organisation générale, le développement et le contrôle de la pratique du Baseball, Softball, Cricket et Baseball5 en France, tant sur le territoire métropolitain que dans les territoires ultra-marins.

Elle a été créée en 1924 et sa durée est illimitée.

Elle a son siège social à Paris.

Elle veille au respect de la charte déontologique du sport établie par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF).

La fédération se compose de clubs affiliés qui en deviennent ses membres. Elle comprend dans les conditions fixées par les statuts, à titre individuel, des personnes physiques, de membres d'honneur, de membres donateurs et des membres bienfaiteurs.

Peuvent seuls être affiliés à la fédération les clubs dont les statuts sont en accord avec les dispositions législatives et réglementaires concernant le sport et dont l'encadrement administratif et technique présente toutes les garanties requises en vue d'une bonne gestion.

Ces clubs acceptent d'adhérer aux statuts et règlements de la fédération et adressent une demande d'affiliation dans les conditions prévues aux Règlements Généraux. Le bureau fédéral prononce l'affiliation des clubs.

La fédération délivre plusieurs catégories de licences aux conditions détaillées dans le Règlement Intérieur. Tous les adhérents des clubs affiliés à la fédération doivent être titulaires d'une licence.

Les moyens d'action de la fédération sont :

- La mise en place de Comités Départementaux et de Ligues Régionales,
- L'organisation de compétitions nationales, régionales ou départementales, ouvertes aux clubs affiliés, sous forme de coupes, challenges, tournois, rencontres de sélection et épreuves de toute autre nature,
- L'organisation de rencontres internationales,
- La tenue d'Assemblées Générales périodiques ainsi que l'organisation de cours, conférences, stages de formation, et examens.
- La défense des intérêts de ses disciplines auprès des pouvoirs publics,
- L'attribution d'aides techniques, morales ou matérielles aux clubs et à ses organes décentralisés,
- La création de centres permanents de formation et de préparation,
- La tenue d'un service central de documentation, ainsi que l'édition, la publication et la vente du bulletin fédéral et de tous documents concernant nos disciplines,
- La prévention et la lutte contre le dopage,
- L'attribution de prix et récompenses,
- La délivrance des licences,
- L'attribution d'aides techniques, morales ou matérielles aux clubs et à ses organes décentralisés,
- Et tout autre moyen susceptible de favoriser le développement du baseball, du softball et du cricket.

Les emplois de cadres techniques peuvent être confiés à des fonctionnaires d'Etat en position de détachement. Le recrutement d'un fonctionnaire d'Etat est soumis à l'agrément du gouvernement qui statue

au vu du projet de contrat de travail : ce contrat stipule qu'il ne peut prendre effet qu'après l'agrément de la nomination, et que les avenants dont il pourra faire l'objet seront soumis à l'accord préalable du gouvernement. C'est le cas des membres qui composent actuellement la DTN.

La fédération peut constituer en son sein, sous la forme d'organes internes, des organismes nationaux pour gérer le baseball, et le softball.

Elle confie à l'association France Cricket la gestion de la discipline connexe du cricket. Une convention signée par les représentants de la FFBS et de l'association France Cricket, après avis du Comité Directeur fédéral et de l'instance dirigeante de France Cricket, définit les modalités d'application de cette délégation, après avis du ministère chargé des sports.

L'Assemblée Générale se compose des représentants des clubs affiliés à la FFBS qui doivent être régulièrement licenciés. Ils sont élus au scrutin uninominal par les Assemblées Générales respectives de leur club. Ces derniers disposent, par l'intermédiaire de leur représentant, du droit de vote et bénéficient d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre de licences délivrées dans le club, selon le barème défini par la fédération.

Sont considérés comme étant des Officiels de la fédération :

- Les membres du Comité Directeur fédéral,
- Les membres d'honneur de la fédération,
- Les membres des Comités Directeur des Comités Départementaux et des Ligues Régionales,
- Les membres des Conseils Exécutifs des Comités et Organismes Nationaux,
- Les délégués fédéraux en fonction sur le terrain,
- Les commissaires techniques en fonction sur le terrain,
- Les arbitres ainsi que les scoreurs en exercice, inscrits au cadre actif,
- Les membres des Commissions Fédérales et Nationales, Régionales et Départementales.

A. Les chiffres clés

En 2018, la fédération comptabilisait 13 600 licences, ce qui représente une augmentation de 50 % au cours des huit dernières années.

- Dont 92 % de licences compétition
- Dont 4,8 % de licences loisir
- Dont 81 % de licences masculines
- Dont 19 % de licences féminines
- Dont 38 % de licences baseball jeunes
- Dont 2,6 % de licences softball jeunes

Nombre d'équipes enregistrées par les clubs dans la base de données fédérale :

- 25 équipes de baseball 18U
- 115 équipes de baseball 15U
- 100 équipes de baseball 12U
- 80 équipes de baseball 9U

Répartition des licences baseball

Année de naissance	Âge	Catégorie	Hommes	Femmes	Total
1999	18	18U	189	32	221
2000	17	18U	249	35	284
2001	16	18U	306	43	349
2002	15	15U	375	75	450
2003	14	15U	414	59	473
2004	13	15U	428	57	485
2005	12	12U	453	67	520
2006	11	12U	402	62	464
2007	10	12U	394	71	465
2008	9	9U	365	56	421
2009	8	9U	270	36	306
2010	7	9U	222	35	257
2011	6	6U	134	28	162
2012	5	6U	56	16	72
2013	4	6U	22	9	31
			4 279	681	4 960

Répartition des licences softball

Année de naissance	Âge	Catégorie	Hommes	Femmes	Total
1999	18	19U	19	36	55
2000	17	19U	22	51	73
2001	16	19U / 16U	18	43	61
2002	15	19U / 16U	9	18	27
2003	14	16U	13	5	18
2004	13	13U	21	5	26
2005	12	13U	12	5	17
2006	11	13U	5	2	7
2007	10	13U	4	4	8
2008	9	9U	6	2	8
2009	8	9U	7	1	8
2010	7	9U	18	2	20
2011	6	6U	2	2	4
2012	5	6U	3	0	3
2013	4	6U	1	0	1
			160	176	336

Nous constatons malheureusement qu'il n'y a pas de compétition nationale de softball jeune en France pour le moment. Les jeunes filles sont quasiment toutes inscrites, à de rares exceptions près, dans les compétitions de baseball. La réglementation permet la mixité dans les catégories jeunes ce qui leur permet, en attendant que l'activité se développe, de pratiquer et de faire des matchs.

La CFJeunes travaille depuis deux ans sur la création de compétitions de softball jeunes mais le nombre de licenciés ne favorise pas la réalisation de ce projet pour l'instant. D'autres solutions sont à l'étude mais tant que les chiffres ne grossissent pas, la mise en œuvre reste compliquée.

B. Le Comité Directeur

La fédération est dirigée et administrée par un Comité Directeur de vingt membres qui exerce l'ensemble des attributions que les statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale ou à un autre organe de la fédération.

Le Comité Directeur suit l'exécution du budget.

Il adopte l'ensemble des règlements non soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale et notamment le règlement médical et le règlement sportif pour chacune des disciplines concernées.

Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret uninominal par l'Assemblée Générale, pour une durée de quatre ans dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur. Ils sont rééligibles.

Le mandat du Comité Directeur expire au plus tard le 31 mars suivant les Jeux Olympiques d'été.

Les compétences et les modalités de fonctionnement et de décision du Comité Directeur sont définies par les dispositions du Règlement Intérieur.

Le Directeur Technique National assiste avec voix consultative aux séances du Comité Directeur.

Dès l'élection du Comité Directeur, l'Assemblée Générale élit le président de la fédération. Il est choisi parmi les membres du Comité Directeur, sur proposition de celui-ci. La durée du mandat du président ne peut excéder la durée du mandat des membres du Comité Directeur.

C. Le Bureau

Après l'élection du président par l'Assemblée Générale, le Comité Directeur élit en son sein, au scrutin uninominal secret, un Bureau qui comprend un maximum de huit (8) membres respectant la composition suivante :

- Le président,
- Trois vice-présidents,
- Un secrétaire général,
- Un secrétaire général adjoint,
- Un trésorier général,
- Un trésorier général adjoint.

La durée du mandat des membres du Bureau ne peut excéder la durée du mandat des membres du Comité Directeur. Les postes vacants au Bureau fédéral avant l'expiration de ce mandat, pour quelque cause que ce soit, sont pourvus lors du plus proche Comité Directeur.

Les compétences et les modalités de fonctionnement et de décision du Bureau sont détaillées par les dispositions du Règlement Intérieur.

Par délégation des pouvoirs du Comité Directeur, le Bureau fédéral assure en permanence l'administration et le fonctionnement de la fédération. Ses décisions sont immédiatement exécutoires. Toutefois elles peuvent être réformées par le comité directeur à l'occasion de l'examen, pour approbation, des procès-verbaux des séances.

Le Directeur Technique National assiste avec voix consultative aux séances du Bureau fédéral.

D. Les Commissions

Certaines Commissions Fédérales ont été déclinées en Commissions Nationales de chacune de nos disciplines ; il s'agit des Commissions Nationales, concernant exclusivement les commissions sportives, arbitrage, et scorage et statistiques.

Exception faite de la Commission Fédérale Médicale, chaque commission est composée de deux à dix membres.

Le président est nommé chaque année par le comité directeur sur proposition du bureau fédéral. Il choisit les membres de sa commission qu'il fait ratifier par le Bureau fédéral.

Exception faite de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, chaque commission doit comprendre au moins un membre du Comité Directeur.

Les attributions de chaque commission sont définies par le Comité Directeur sur proposition du Bureau fédéral. Dans la limite de leurs attributions, les Commissions Fédérales reçoivent délégation du Comité Directeur en vue de faire appliquer les règlements fédéraux.

Les décisions des commissions, intervenues dans le cadre de leurs attributions, sont immédiatement exécutoires.

Le président de la fédération, le secrétaire général et le Directeur Technique National ou leurs représentants dûment mandatés, ont accès de droit à toutes les commissions et peuvent s'y faire entendre.

Les membres des Commissions Fédérales sont des officiels et ont droit d'accès à toutes les rencontres officielles sur présentation de leur carte de dirigeant fédéral.

Les Commissions Sportives peuvent déléguer une partie de leurs pouvoirs aux Commissions Régionales Sportives ou aux Commissions Régionales Jeunes, selon la catégorie concernée.

E. Les Ligues Régionales et les Comités Départementaux

La fédération peut constituer en son sein, sous la forme d'associations déclarées, des organismes départementaux et régionaux. Sauf dérogation accordée par le ministre chargé des sports, ces organismes doivent avoir comme ressort territorial celui des services déconcentrés du ministère de tutelle.

Les Ligues Régionales et Comités Départementaux sont des organes déconcentrés de la fédération, créés sous la forme d'associations déclarées selon la Loi du 1er Juillet 1901 ou inscrites selon la loi locale dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, auxquels sont accordés les pouvoirs visés à l'article 9.1 du Règlement Intérieur, par simple décision du Comité Directeur fédéral leur conférant ce titre.

Les organismes régionaux, départementaux ou locaux constitués par la fédération dans les départements d'outre-mer et à Saint Pierre et Miquelon peuvent en outre, le cas échéant, conduire des actions de coopération avec les organisations sportives des Etats de la zone géographique dans laquelle ils sont situés et, avec l'accord de la fédération, organiser des compétitions ou manifestations sportives internationales à caractère régional ou constituer des équipes en vue de participer à de telles compétitions ou manifestations.

Leurs statuts doivent être compatibles avec ceux de la fédération et comprendre le même mode de scrutin pour la désignation de leurs instances dirigeantes que celui défini pour la fédération.

Le Comité Directeur fédéral peut exiger à tout moment des Comités Départementaux et des Ligues Régionales, qu'ils mettent leurs statuts et règlements en vigueur en conformité avec les statuts-types, les lois et règlements concernant le sport, les statuts et règlements de toute sorte de la fédération.

A défaut pour ces derniers de le faire dans un délai de deux mois à compter de la mise en demeure qui leur est adressée à cet effet, le Comité Directeur aura la faculté de mettre fin par décision administrative à la délégation qui leur est accordée.

Les Ligues Régionales et les Comités Départementaux qui constituent des organes de déconcentration de la fédération fonctionnant sous son autorité; disposent des pouvoirs qui leur sont délégués par les statuts fédéraux, le Règlement Intérieur et les Règlements Généraux, sur les clubs affiliés, ayant leur siège sur leur territoire, ainsi que sur les membres licenciés de ces clubs.

L'organe délégataire reste sous le contrôle de la fédération et doit exercer ses pouvoirs délégués conformément à la politique fédérale. Son Règlement Intérieur et ses règlements ne peuvent être contraires par leur effet aux règlements fédéraux.

Il existe actuellement quatorze Ligues Régionales, douze en métropole et deux en Outre-Mer (Antilles et Guyane française / Nouvelle-Calédonie).

F. La réforme territoriale

En 2015 le gouvernement a mis en place une réforme territoriale qui a redessiné certaines régions administratives en les regroupant. Avec ce nouveau découpage, les fédérations sportives ont été obligées de modifier leurs Ligues Régionales pour se caler sur la nouvelle répartition.

La DTN a participé aux travaux qui ont permis cette transition en missionnant un cadre sur ce dossier en binôme avec le secrétaire général de la fédération. Des réunions ont eu lieu dans les différentes régions pour lancer les démarches et trouver les accords nécessaires au bon déroulement de la réforme.

Le nombre de Ligues Régionales en métropole est passé de 22 à 12, ce qui a poussé la CFJeunes à réorganiser complètement le système de qualification pour les compétitions nationales.

Tableau de composition des nouvelles Ligues Régionales

Ligues Régionales actuelles	Composition (anciennes régions)
Antilles et Guyane française	<ul style="list-style-type: none"> - Guadeloupe - Guyane - Martinique - Saint Barthélemy - Saint Martin
Auvergne-Rhône-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> - Auvergne - Rhône-Alpes
Bourgogne-Franche-Comté	<ul style="list-style-type: none"> - Bourgogne - Franche-Comté
Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> - Bretagne
Centre-Val-de-Loire	<ul style="list-style-type: none"> - Centre
Grand Est	<ul style="list-style-type: none"> - Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine
Hauts-de-France	<ul style="list-style-type: none"> - Nord-Pas-de-Calais - Picardie
Ile-de-France	<ul style="list-style-type: none"> - Ile-de-France
Normandie	<ul style="list-style-type: none"> - Basse-Normandie - Haute-Normandie
Nouvelle-Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> - Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
Nouvelle-Calédonie	<ul style="list-style-type: none"> - Nouvelle-Calédonie
Occitanie	<ul style="list-style-type: none"> - Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées
Pays-de-la-Loire	<ul style="list-style-type: none"> - Pays-de-la-Loire
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	<ul style="list-style-type: none"> - Provence-Alpes-Côte-d'Azur



4. La Commission Fédérale Jeunes (CFJ)

A. Organisation de la CFJeunes

La CFJeunes est une des commissions les plus actives. Ses attributions couvrent l'ensemble des pratiques jeunes jusqu'à la catégorie 18 ans et moins incluse.

C'est une commission qui s'est étoffée au fur et à mesure ces dernières années. Elle était gérée par une ou deux personnes au début des années 2000 pour atteindre le nombre de dix en 2018. Son président, Vincent BIDAUT, a été nommé par le Comité Directeur du mois d'avril 2016. Il a été récemment reconduit dans ses fonctions pour l'année 2019.

Nous avons pu constater qu'il y a eu beaucoup de changements de présidents et de membres depuis 2010, ce qui ne permet pas d'avoir une réelle continuité ou de recul dans la mise en œuvre des réformes et des projets. Les acteurs de terrain ont besoin d'avoir une meilleure visibilité de l'évolution des pratiques sportives et cela passe par une nomination sur une durée plus longue que celle qui est actuellement prévue dans nos textes. Les mandats d'un an accordés par le Comité Directeur mettent les présidents des commissions et leurs membres en difficulté parce qu'ils n'ont pas toujours le temps concrètement de s'approprier les problématiques et d'apporter des solutions adaptées.

Actuellement la CFJeunes se préoccupe des évolutions et adaptations nécessaires au bon développement des pratiques et les travaux récents correspondent aux bases des réformes à venir.

B. Les attributions de la CFJeunes

L'Article 65 du Règlement Intérieur de la fédération en définit les attributions :

65.1 Par délégation du comité directeur, la commission fédérale jeunes a pour mission de promouvoir et développer une politique de découverte pour les jeunes relevant des catégories allant jusqu'à celle de 18 ans et moins incluse en baseball et 19 ans et moins en softball :

- en proposant toute innovation permettant une meilleure approche de nos sports par les jeunes, (Tee-ball, mini-baseball-softball, etc...),
- en intervenant dans les activités « nouvelles pratiques » proposées par la fédération,
- en assurant, en étroite collaboration avec le pôle fédéral de formation, des stages de formation de joueurs dans le respect des dispositions du schéma directeur fédéral des formations.
- en éditant tout document relatif à la question, en relation avec la commission fédérale communication.

65.2 Ces programmes sont mis en œuvre en étroite collaboration avec la direction technique nationale.

65.3 Elle a également pour mission d'assurer l'administration générale des compétitions sportives 6U, 9U, 12U, 15U et 18U en baseball et 19U, 16U, 13U, 9U et 6U en softball organisées sous l'égide de la fédération.

C. Les relations avec les autres Commissions de la FFBS

Elle est en relation avec les autres commissions qui sont proches en termes d'attributions et qui sont concernées par son champ d'action, comme par exemple :

- la Commission Fédérale Développement (CFD),
- la Commission Fédérale Femme et Sport (CFFS),
- la Commission Fédérale Médicale (CFM),
- la Commission Fédérale de la Règlementation (CFR),
- la Commission Fédérale Scolaire et Universitaire (CFSU),
- la Commission Fédérale Scorage et Statistiques (CFSS),
- la Commission Fédérale Sport et Handicap (CFSH),
- la Commission Nationale d'Arbitrage Baseball (CNAB),
- la Commission Nationale d'Arbitrage Softball (CNAS),
- la Commission Nationale Sportive Baseball (CNSB),
- la Commission Nationale Sportive Softball (CNSS),
- la Commission Terrains et Equipements (CTE).

Même si les échanges existent avec ces commissions et que les décisions sont toujours prises en fonction des intérêts fédéraux, la DTN pense qu'il faudrait les multiplier de manière à partager les bonnes idées et les projets innovants plus en amont.

Les interactions ne sont pas toujours faciles à cause de la disponibilité des bénévoles qui gèrent ces commissions. D'où l'importance de formaliser et de planifier des rencontres, ou des temps d'échanges réguliers, pour qu'ils deviennent à terme des habitudes de fonctionnement.

D. Les relations avec les organes déconcentrés de la FFBS

Statutairement, les Ligues Régionales et les Comités Départementaux doivent mettre en place des commissions jeunes et avoir des interactions régulières avec la CFJeunes. Aujourd'hui ce n'est pas le cas et ce manque dessert le dispositif dans son ensemble.

La responsabilité n'incombe pas à la CFJeunes ni aux organes déconcentrés de la fédération. La situation en est arrivée là, et elle nous saute aux yeux aujourd'hui, tout simplement parce que les pratiques jeunes se sont largement développées et ont pris beaucoup plus d'importance dans le paysage sportif fédéral que ce n'était le cas auparavant. C'est bon signe et la DTN y voit là l'occasion de structurer la pratique en (ré)organisant les relations entre tous les étages du dispositif.

Cette restructuration devrait permettre d'avoir une meilleure fluidité des informations, dans un sens comme dans l'autre, et facilitera le suivi des compétitions locales et la diffusion des résultats au niveau national. Il sera par exemple plus facile d'identifier les tournois locaux qui ne nécessitent pas de validation de la part de la CFJeunes. Toutes ces données peuvent s'avérer importantes pour alimenter les réflexions sur le long terme et pour le moment il arrive qu'elles soient encore incomplètes.

Ce maillage devrait aussi permettre aux clubs et aux organes déconcentrés concernés de mieux anticiper et préparer l'organisation des compétitions nationales (Championnats de France, Opens de France, Interligues).

E. Les relations avec la DTN

Les relations sont bonnes et permettent de travailler en toute transparence et sérénité sur les différents dossiers qui font partie des attributions de cette commission.

Williams CASACOLI est le cadre référent de la DTN qui accompagne la CFJeunes dans ces travaux depuis la décision de réformer les règlements et les pratiques jeunes en 2009. Sa mission consiste à faire le lien entre les projets de la CFJeunes et ceux de la DTN. Il est force de proposition d'un côté comme de l'autre et prend part aux échanges et aux réunions de la CFJeunes en tant que représentant du Directeur Technique National.

La DTN soutient complètement la démarche de la CFJeunes qui est clairement centrée sur le joueur et continuera à travailler dans ce sens à ses côtés pour trouver les meilleures innovations et adaptations de nos pratiques.

F. Recommandations de la DTN

Faire passer le mandat des présidents de commissions liées directement à la pratique sportive (CFJ, CNSB et CNSS) d'une durée annuelle à quatre ans, et de le lier réglementairement à celui des élus du Comité Directeur sur une Olympiade. Le Comité Directeur pouvant de toute façon retirer la présidence de ces dites commissions à n'importe quel moment au cours de son mandat.

De la même manière, le statut des membres de ces commissions pourrait se caler sur l'Olympiade avec la possibilité pour le président de la commission concernée de se séparer ou d'intégrer des membres au fur et à mesure de son mandat en fonction des besoins et des attentes de sa commission.

Instaurer une réunion annuelle des commissions fédérales et nationales sportives en automne pour harmoniser les dates de compétitions nationales en prévision des saisons à venir.

Des représentants des arbitres baseball, softball et baseball5, des scoreurs et des entraîneurs pourraient aussi prendre part à cette réunion pour que tous les corps officiels soient représentés pendant les débats.

Augmenter les échanges avec la CNSB pour s'assurer que les joueurs de la catégorie 18 ans et moins soient bien pris en compte dans leurs spécificités pour les règlements des championnats 19 ans et plus. Un meilleur tuilage doit être mis en place entre ces deux catégories d'âges.

Demander aux Ligues Régionales et aux Comités Départementaux de mettre en place des Commissions Régionales Jeunes et des Commissions Départementales Jeunes le plus rapidement possible de manière à créer ce lien qui participerait à la résolution de certains problèmes identifiés plus haut.

La DTN souhaite que la CFJeunes se penche sur la pratique indoor, notamment à travers la pratique du Baseball5, et qu'elle puisse proposer une réglementation adaptée qui favoriserait l'épanouissement des joueurs tout en leur garantissant un environnement sécuritaire.

5. La Direction Technique Nationale (DTN)

En tant que fédération nationale agréée et délégataire, la fédération participe à l'exécution d'une mission de service public.

À cet effet, le Ministère des Sports place auprès de la fédération des Conseillers Techniques Sportifs (CTS) qu'on appelle les cadres d'État et des Entraîneurs Nationaux (EN). À ce jour au nombre de 5 Conseillers Techniques Sportifs et 2 Entraîneurs Nationaux, ils représentent la Direction Technique Nationale.

Les cadres d'État et les Entraîneurs Nationaux sont placés auprès de la fédération pour contribuer à la mise en œuvre de la politique sportive de la fédération et de l'État.

Ils sont garants de la cohérence entre le projet fédéral et les orientations prioritaires du ministère. Ils occupent les postes de Directeur Technique National (DTN), de DTN adjoint (DTNA), de Conseiller Technique National (CTN) et d'Entraîneur National (EN).

La Fédération Française de Baseball et Softball, dans le cadre d'une Convention d'Objectif (CO) avec le ministère, obtient des moyens financiers afin de réaliser des actions autour des quatre actions du Plan Annuel de Performance (PAP) du programme sport du Ministère des Sports :

- • Action 1 : promotion du sport pour le plus grand nombre
- • Action 2 : développement du sport de haut niveau
- • Action 3 : prévention par le sport et protection des sportifs
- • Action 4 : promotion des métiers du sport

A. Constitution

La DTN est constituée par le Directeur Technique National auprès duquel sont rattachés les Entraîneurs Nationaux (EN).

Les Conseillers Techniques Nationaux (CTN) reçoivent du Directeur Technique National les directives permettant d'assurer la mise en œuvre de la politique fédérale.

Composition actuelle de la DTN :

- Stephen LESFARGUES (Directeur Technique National)
- Boris ROTHERMUNDT (Directeur Technique Nationale Adjoint)
- Lahcène BENHAMIDA (Conseiller Technique National)
- Williams CASACOLI (Conseiller Technique National)
- David MEURANT (Conseiller Technique National)
- Céline LASSAIGNE (Entraîneur Nationale)
- Gerardo LEROUX (Entraîneur National)

B. Attributions

Sous l'autorité du Directeur Technique National, la DTN oriente et anime, par ses conseils et recommandations, toute activité fédérale définie par le Comité Directeur et, à ce titre, joue le rôle de conseiller sportif des organes de décision fédéraux.

Aucun domaine de l'activité fédérale ne lui est étranger mais son activité s'exerce essentiellement dans tous les domaines comportant un aspect sportif et notamment :

- Application de la politique sportive fédérale et incidence de cette politique sur l'organisation des compétitions nationales et internationales et leurs calendriers, la préparation et l'entraînement des joueurs évoluant dans ces compétitions.
- Définition et orientation de la politique fédérale concernant la formation, la préparation, l'encadrement des Equipes Nationales et l'établissement des calendriers internationaux.

En particulier la DTN assure la mise en œuvre de cette politique en préparant, organisant et assurant l'exécution des actions qu'elle comporte :

- Application de la politique fédérale en matière de cadres sportifs. En particulier, la DTN assure, au sein du Pôle Fédéral de Formation, la mise en œuvre de cette politique en pilotant toute action de formation ou de sélection de cadres sportifs organisée et mise en œuvre par l'Institut National de Formation Baseball Softball (INFBS).
- Sélection des joueurs en Équipe de France.

C. Fonctionnement

La DTN fonctionne sous l'autorité du Directeur Technique National qui assure l'impulsion, la répartition des tâches et la coordination de leur exécution par ses membres.

Le Directeur Technique National est proposé par le Président de la fédération et reste soumis à l'agrément du gouvernement au travers du ministère chargé des sports.

Le Directeur Technique National a accès à tous les organes de la fédération avec voix consultative.

6. La pratique fédérale au service du développement

Il est très important pour la DTN de porter un regard attentif sur la pratique jeune au sein de la fédération. On dit souvent que c'est l'avenir d'une discipline et nous pensons en effet que ça s'applique bien ici, comme partout ailleurs, pour le Baseball, le Softball et le Baseball5.

Les commissions, les Ligues Régionales, les Comités Départementaux et les clubs sont déjà très impliqués et arrivent à créer une dynamique forte en mettant en place des championnats régionaux, des tournois, des stages, etc.

Les offres de pratique fédérales ont été clairement identifiées et vont dans le bon sens. Le constat que nous faisons est qu'elles correspondent aux besoins actuels et sont en adéquation avec les objectifs fixés.

Toutefois, la restructuration des formats de jeu devient une évidence si on veut s'assurer de pouvoir répondre encore mieux aux attentes et aux besoins liés à l'épanouissement de nos licenciés, ainsi qu'au bon développement de nos disciplines sur l'ensemble du territoire.

Le Chapitre 7 présente les modèles de compétitions que la DTN souhaiterait voir mis en œuvre dès la saison 2019. C'est une question de bon sens et de responsabilité parce que ces mesures correspondent à l'aboutissement de tout un processus de réflexion au sein de la DTN.

A. Les catégories d'âges et les années de participation aux différentes compétitions

Si nous recentrons nos réflexions sur le licencié et son épanouissement, nous devons obligatoirement prendre en compte le développement physiologique et la maturité des jeunes joueurs. A ce moment-là il apparaît primordial de réduire les catégories d'âges le plus possible pour que les jeunes se retrouvent entre joueurs ayant plus ou moins les mêmes capacités. Cela aurait pour but de ne pas créer de différences trop marquées qui déséquilibrent le jeu et ne favorisent pas un épanouissement au travers de nos disciplines.

L'objectif à terme serait d'avoir des catégories d'âges de deux ans au lieu de trois actuellement. L'idéal étant bien sûr, dans l'absolu, d'avoir des catégories d'âges d'une année comme le font par exemple les pays dits de baseball ou encore d'autres sports. Mais cela est réalisable qu'à partir du moment où le nombre de licenciés le permet et que les infrastructures de jeu sont suffisantes.

Même si certaines transitions ne sont pas toujours faciles pour les jeunes joueurs, on peut dire que les catégories d'âges et les années de participation aux différentes compétitions proposées dans nos règlements correspondent à notre niveau de développement. Nous devons tout de même rester vigilants parce que nous savons qu'il faudra s'orienter vers des catégories d'âges plus réduites dans les années à venir. A ce sujet, il faut que la CFJeunes et la DTN continuent à travailler ensemble pour déterminer précisément quels sont les facteurs qui déclencheront cette bascule dans les meilleures conditions possibles pour les clubs et les licenciés. Ces modifications pourraient voir le jour dans les années qui viennent.

Nous devons prendre en compte le fait que le passage de 9U à 12U, de 12U à 15U, puis de 15U à 18U n'est pas toujours facile pour les licenciés. La marche est parfois trop grande d'un individu à l'autre même si les formes de jeu et les compétitions sont pourtant bien adaptées au plus grand nombre. La progression reste

quoiqu'on en pense plus souple que dans certains pays qui ont décidé de ne pas aménager leurs pratiques et le format de jeu qui va avec.

B. Les offres de pratique

Il est nécessaire de fournir un cheminement clair aux licenciés, ce qui a amené la fédération à identifier des offres de pratiques adaptées au bon développement des jeunes joueurs.

Il reste encore quelques aménagements à faire mais les réflexions de la CFJeunes et les décisions prises par le Comité Directeur vont dans le bon sens.

C. Réflexions sur le format des compétitions régionales et nationales jeunes

Les principes développés par la CFJeunes ces dernières années sont cohérents et participent à l'épanouissement de nos jeunes athlètes au fur et à mesure qu'ils évoluent dans les différentes catégories d'âges.

Les formats sont adaptés et ne nécessitent que quelques aménagements liés aux observations faites sur le terrain.

La DTN propose dans le chapitre suivant de renforcer les choix de la CFJeunes et d'aller un peu plus loin pour que les bonnes pratiques et les formats les mieux adaptés soient pris en compte et mis en œuvre le plus rapidement possible.



7. La réglementation des compétitions jeunes

Les règles de jeu doivent permettre d'obtenir un équilibre subtil entre l'attaque et la défense. Si on veut le maintenir, il convient de modifier l'ensemble et non pas juste un seul item. L'élément fondamental concerne les distances entre les bases et celles pour les lanceurs.

Ce chapitre présente les recommandations que la DTN souhaiterait voir mises en œuvre dès la saison 2019. Elles correspondent à un processus de réflexion au sein de la DTN qui prend en compte des éléments internes et externes à la fédération.

Encore une fois, nos réflexions doivent s'articuler autour de l'épanouissement des joueurs et le développement de la pratique. C'est donc bien une question de bon sens et de responsabilité commune que nous souhaitons partager avec le plus grand nombre.

A. Les balles

La DTN souhaite que la balle caoutchouc soit la seule balle utilisée pour toutes les rencontres organisées sur le territoire français pour les catégories 6 ans et moins, 9 ans et moins, 12 ans et moins, et 15 ans et moins.

- Exception faite du plateau de la finale du Championnat de France Baseball 15 ans et moins (Final 4) pour lequel la DTN souhaite que la balle cuir adulte soit utilisée sur des distances adultes.
- Petite particularité pour les compétitions 6U et 9U qui peuvent aussi se jouer avec des balles molles.

B. Les distances

Les distances actuelles sont adaptées à la pratique et correspondent au niveau de jeu global. De plus, elles permettent aux équipes d'intégrer plus facilement les nouveaux joueurs tout en favorisant la progression de ceux qui sont déjà plus aguerris.

L'équilibre entre la défense et l'attaque est respecté.

Les distances adultes sont utilisées à titre exceptionnel pour le plateau final (Final 4) du Championnat de France 15 ans et moins.

C. La rotation des reprises

Le système de rotation au nombre de lancers (ou 3 éliminés le cas échéant) permet de mettre en place un jeu beaucoup plus dynamique et de garder les jeunes, concentrés, actifs et impliqués.

Limitation des scores fleuves qui ne ressemblent pas au baseball.

L'attaque n'est pas lésée puisque les coureurs reviennent sur les bases à la prochaine rotation.

Les lanceurs sont moins stressés et exposés à des blessures avec les manches réduites. Possibilité de se reprendre entre les manches et de repartir sur les bons rails la manche d'après.

Les équipes vivent plus de situations complexes avec les coureurs sur bases qui reviennent.

D. Le compte du batteur

La DTN souhaite que le compte des batteurs démarre directement à « 0 balle - 1 prise » pour le plateau final des Championnats de France Baseball (Final 4) et des Interligues 12 ans et moins et 15 ans et moins (Final 4). Ceci afin d'accélérer le jeu en mettant les lanceurs dans une position dominante et d'obliger les batteurs à adopter une attitude d'attaquant et d'être moins attentistes et passifs.

E. La durée des rencontres

Pour les Championnats Départementaux et Régionaux, le fait d'effectuer des rotations à 20 lancers (ou 3 éliminés le cas échéant) permet de pouvoir jouer des matchs de 6 reprises (15U) ou 5 reprises (12U) très rapidement, tout en respectant les contraintes organisationnelles locales.

Les Tours Préliminaires des Championnats de France et les Interligues peuvent se jouer en reprises ou en temps. La première condition atteinte permet de valider la rencontre. Ceci est lié à la contrainte organisationnelle des plateaux.

Le plateau final des Championnats de France (Final 4) se joue en reprises puisque l'organisation le permet. On colle ainsi aux formats internationaux pour permettre aux meilleures équipes de se départager.



F. Les recommandations de la DTN

Afin de favoriser le développement, tout en continuant à privilégier l'accès au haut niveau, la DTN recommande les adaptations suivantes pour les tournois et les championnats jeunes 12 ans et moins, et 15 ans et moins.

		Championnats Régionaux et Départementaux	Champ. de France Tours Préliminaires	Champ. de France Plateau final (Final 4)	Interligues
Balles	15U	Caoutchouc	Caoutchouc	Cuir	Caoutchouc
	12U	Caoutchouc	Caoutchouc	Caoutchouc	Caoutchouc
Distances	15U	Réduites	Réduites	Adultes	Réduites
	12U	Réduites	Réduites	Réduites	Réduites
Rotation	15U	20 lancers (ou 3 éliminés le cas échéant)	20 lancers (ou 3 éliminés le cas échéant)	3 éliminés	20 lancers (ou 3 éliminés le cas échéant)
	12U	20 lancers (ou 3 éliminés le cas échéant)	20 lancers (ou 3 éliminés le cas échéant)	3 éliminés	20 lancers (ou 3 éliminés le cas échéant)
Compte du batteur	15U	0 balle – 0 prise	0 balle – 0 prise	0 balle – 1 prise	0 balle – 1 prise
	12U	0 balle – 0 prise	0 balle – 0 prise	0 balle – 1 prise	0 balle – 1 prise
Durée des rencontres	15U	2 x 6 reprises	6 reprises ou 1h30 maximum	7 reprises	6 reprises ou 1h30 (finale 7 reprises ou 1h45)
	12U	2 x 5 reprises	5 reprises ou 1h15 maximum	6 reprises	5 reprises ou 1h15 (finale 6 reprises ou 1h30)

G. Impact sur les Equipes de France Baseball 12U et 15U

Il n'y a pas eu d'impact négatif constaté sur les performances des Equipes de France Jeunes depuis la réforme des règlements entamée en 2010. Modifications qui coïncident d'ailleurs avec la relance du projet 12U. Au contraire, on remarque une nette amélioration des résultats internationaux. Ces performances ne peuvent pas être imputées directement et uniquement à la réforme des règlements jeunes mais on peut raisonnablement penser qu'elle a pu y contribuer.

		Avant 2010	Après 2010
15 ans et moins	Qualification au Championnat du Monde		
	Participation au Championnat d'Europe	11	2
	Médaille d'or		
	Médaille d'argent	1	1
	Médaille de bronze		
12 ans et moins	Qualification au Championnat du Monde		1
	Participation au Championnat d'Europe	3	5
	Médaille d'or		
	Médaille d'argent		2
	Médaille de bronze		1

- Avant 2010, l'EDF BB 15U a obtenu 1 médaille en 11 participations au CE.
- Après 2010, l'EDF BB 15U a obtenu 1 médaille en 2 participations au CE.

- Avant 2010, l'EDF BB 12U a obtenu 0 médaille en 3 participations au CE.
- Après 2010, l'EDF BB 12U a obtenu 3 médailles en 5 participations au CE.

- Avant 2010, les EDF BB 12U et 15U ont obtenu 1 médaille en 14 participations au CE.
- Après 2010, les EDF BB 12U et 15U ont obtenu 4 médailles en 7 participations au CE.

Actuellement, on ne peut pas prouver que l'utilisation de la balle caoutchouc desserve les performances des EDF Baseball 12U et 15U. Au contraire, les résultats sont meilleurs depuis qu'elle a été introduite dans les compétitions françaises. Ce n'est pas le seul élément à prendre en compte pour analyser les résultats de ces Collectifs Jeunes mais les données du tableau ci-dessus sont factuelles. On peut tout de même raisonnablement dire que la réforme des règlements et des pratiques jeunes commence à porter ses fruits.

Les joueurs concernés, pour la catégorie 15 ans et moins, évoluent pour la plupart en Pôle Espoir et en Pôle France pour les meilleurs. Leur entraînement quotidien se fait déjà en balles cuir sur des distances adultes. Leur temps de jeu et d'entraînement en balles caoutchouc sur des distances réduites représente finalement très peu de temps sur une saison complète. Ce sont des joueurs qui s'entraînent tous les jours et qui sont encadrés par des professionnels. Les staffs des Pôles sont composés de techniciens et de préparateurs

physiques. Dans ses structures, les joueurs sont suivis au niveau scolaire, médical et psychologique. Concrètement, la balle caoutchouc et les distances réduites n'ont pas d'impact significatif sur leur évolution.

Pour rappel, en 2018, les joueurs de l'EDF Baseball 12U représentaient 1,06% des licenciés de la catégorie. Les joueurs de l'EDF Baseball 15U, si la sélection nationale avait été faite, auraient représenté 1,03% des licenciés de la catégorie.

L'objectif de la fédération est de favoriser le développement du plus grand nombre tout en permettant à ses meilleurs athlètes d'accéder et d'évoluer au plus haut niveau. Les réformes jeunes participent pleinement à cela.



8. La pratique compétitive de haut niveau et le rayonnement international

C'est la vitrine de la fédération, son image de marque. Les Équipes de France (EDF) jeunes montent régulièrement sur les podiums internationaux depuis la relance des Collectifs de relèves. Les résultats doivent être meilleurs et le nombre de médailles doit continuer à augmenter.

Pour se faire, la fédération doit tirer les enseignements des échecs récents pour définir une stratégie adaptée à notre réalité de terrain.

Il faut aussi prendre en compte la nouvelle discipline lancée par la fédération internationale (WBSC), à savoir le Baseball5.

Au niveau des pratiques féminines, la fédération doit continuer à être ambitieuse en termes de résultats sportifs internationaux et doit poursuivre la démarche d'accompagnement des jeunes joueuses.

La fédération est aussi très soucieuse de favoriser l'accès à une pratique de haut niveau pour ses licenciés en situation de handicap. C'est pourquoi elle va continuer à réfléchir aux idées innovantes qu'elle pourrait mettre en place dans ce secteur. Les deux axes principaux s'orientent autour du baseball pour non-voyants et mal-voyants d'un côté, et pour les athlètes en fauteuil de l'autre.

A. Le Projet de Performance Fédéral (PPF)

Au-delà de ces orientations stratégiques destinées à renforcer l'efficacité de la politique fédérale de performance, il est indispensable, dans un contexte budgétaire contraint, d'améliorer l'efficacité de notre politique sportive.

Cela passe par plusieurs chantiers au niveau fédéral :

- Tout d'abord, mieux articuler l'intervention de l'ensemble des acteurs de la politique sportive de performance de la fédération avec comme mot d'ordre, remettre le club au cœur de notre stratégie.
- Ensuite, dynamiser notre filière de formation engagée par le Président de la fédération en 2015.
- Enfin, accompagner les Ligues Régionales dans leurs adaptations à la nouvelle organisation territoriale.

Le Projet de Performance Fédéral (PPF) est composé des dispositifs mis en place par la fédération pour :

- Permettre aux athlètes d'atteindre le plus haut niveau. Le PPF prépare donc les athlètes à court, moyen et long terme pour représenter la France lors des compétitions internationales.
- Assurer leur formation et la préparation à la vie professionnelle (double projet).

Le PPF est caractérisé par :

- La concentration des moyens, humains et financiers dans un but d'optimisation des services.
- Des objectifs en direction du haut niveau international.
- L'individualisation : le projet du sportif de haut niveau étant placé au cœur du dispositif.
- Le PPF s'appuie sur deux types d'éléments que sont d'une part les Pôles et d'autre part les équipes nationales.

B. Les Équipes de France

La loi accorde une délégation de service public « de droit » à la fédération pour qu'elle organise les disciplines ayant délégation.

La fédération sélectionne les Équipes de France qui représentent notre pays dans les compétitions internationales de référence.

La fédération définit les programmes permettant à chaque athlète d'être détecté, entraîné et de progresser, pour gagner des titres. Ces programmes constituent le Projet de Performance Fédéral.

Ce projet comprend :

- Un programme d'accèsion au sport de haut niveau (détection et perfectionnement).
- Un programme d'excellence sportive.

C. Les Pôles France et les Pôles Espoir

Les Pôles sont des structures permettant à la fois une pratique sportive de haut niveau et le suivi d'un cursus de formation adapté. Ces structures sont reconnues par le Ministère des Sports par le biais d'une labellisation.

Le fonctionnement des Pôles s'articule autour de plusieurs grands principes :

- La permanence : les sportifs sont pris en charge tout au long de l'année.
- La rigueur : les structures d'accueil des Pôles doivent respecter un cahier des charges précis.
- L'équilibre : chaque sportif doit retirer des avantages de son passage par un Pôle du PPF.
- La cohérence : l'organisation et le fonctionnement de chaque Pôle s'appuie sur une logique de progression des athlètes à travers les différents types de Pôles.

D. Les Sélections Régionales et Départementales

Les Ligues Régionales organisent pour la plupart des sélections pour constituer les équipes qui participeront aux Interligues ou à d'autres tournois. Ces regroupements sont plus ou moins nombreux en fonction du projet sportif et des moyens de la Ligue Régionale concernée.

Les Comités Départementaux ne sont pas très actifs sportivement à l'heure actuelle sauf pour les départements franciliens. Cette spécificité est due au nombre de licenciés et à la proximité des clubs dans la région.

La DTN souhaiterait être plus proche des sélections régionales et départementales. Cela permettrait d'avoir des contacts réguliers et des échanges sur les besoins et les attentes de chacun. La DTN y voit aussi l'opportunité de partager sur les spécificités des programmes des EDF et des Pôles. C'est aussi un bon moyen de partager des informations sur les joueurs pour favoriser la détection et la sélection des meilleurs potentiels dans les Collectifs Nationaux.

E. Le rayonnement à l'international

Didier SEMINET, Président de la FFBS, est devenu le premier français Président de la fédération européenne (CEB) et Co-Président de la WBSC Europe. Cette position stratégique permet à la France d'avoir une influence forte dans cette institution continentale.

Cette fonction de président de la CEB assure aussi une place de Vice-Président au sein de la fédération internationale (WBSC).

La fédération, sous l'impulsion de son Président, a œuvré pour la création de l'Association Francophone de Baseball et Softball (AFBS) qui a vu le jour le 11 mai 2014 à Hammamet en Tunisie. La plupart des actions de cette organisation sont déployées et pilotées par la FFBS. Didier SEMINET, qui est à l'origine de cette fédération, en est toujours le Président en activité.

Ce positionnement permet à la fédération d'avoir une influence et de rayonner sur plusieurs continents jusqu'au plus haut niveau mondial.

Stephen LESFARGUES, Directeur Technique National, fait quant à lui partie de la Commission Technique de la CEB. Il a été nommé commissaire technique lors de Championnats d'Europe Baseball 12U et 15U (CEB) et du Championnat du Monde Baseball Féminin aux Etats-Unis (WBSC).

François COLLET, Responsable relations institutionnelles, communication et événementiel à la fédération, a été nommé Président de la commission communication de la CEB.

Elliot FLEYS, Responsable du développement à la fédération, est membre de la commission Baseball5 de la WBSC.

F. Recommandations de la DTN

Identifier les responsables des Sélections Régionales et Départementales pour que la DTN puisse travailler directement avec eux sur la détection et le suivi des joueurs à fort potentiel.



9. Le statut de l'entraîneur

Actuellement, l'entraîneur est la seule personne responsable sur un terrain dont le statut n'est pas pris en compte officiellement dans nos règlements alors que son action est immédiatement liée à la pratique et aux licenciés. Il nous apparaît donc important de reconnaître l'importance et de valoriser l'action des entraîneurs au sein de la fédération.

Par ailleurs, nous constatons depuis quelques années qu'il y a de plus en plus de parents qui se retrouvent en responsabilité sur les terrains pour encadrer des équipes de club. Ces personnes sont souvent là par défaut parce qu'il faut quelqu'un pour accompagner et aider un entraîneur qui n'est pas toujours disponible, ou encore tout simplement parce qu'il n'y a pas ou plus d'entraîneur pour cette équipe. Ces personnes sont trop souvent livrées à elles-mêmes pour ce qui est des connaissances et de l'acquisition de compétences spécifiques au jeu.

Nous avons la responsabilité de faire en sorte que les fondamentaux et les habiletés spécifiques de nos disciplines soient accessibles et enseignés le plus largement possible.

A. Responsabiliser et valoriser les personnes qui encadrent les pratiques

En reconnaissant le statut de l'entraîneur au sein de la fédération et en valorisant son action auprès de nos licenciés, nous pensons qu'il y aura un effet quasi immédiat de responsabilisation des acteurs de terrain.

D'autre part, ce changement de statut pourrait avoir une incidence directe et rapide sur les comportements déviantes que nous pouvons constater de temps en temps sur les terrains.

Ça ne solutionnera pas tout mais le simple fait de comprendre la position que l'on occupe dans un système, associé au sentiment d'appartenance à ce même système, peut déclencher un changement de comportement sur et en dehors du terrain. Le sens des responsabilités se renforce automatiquement à partir du moment où l'on comprend mieux quel est notre rôle dans le système global.

B. Le Pôle Fédéral de Formation et l'Institut National de Formation Baseball Softball (INFBS)

Afin de renforcer la politique volontariste de la fédération en matière de formation vers toutes ses familles (techniciens, dirigeants, officiels), la fédération institue un organisme chargé de la mise en œuvre des formations de Baseball, Softball, Cricket et Baseball5 permettant de mobiliser de nouveaux financements et compétences au bénéfice du réseau des clubs, Comités Départementaux et Ligues Régionales.

Le Pôle Fédéral de Formation est dirigé par un directeur qui est aussi responsable de l'Institut National de Formation Baseball Softball (INFBS). Il est issu du corps des fonctionnaires de l'Etat en position de détachement auprès de la fédération ou des personnels salariés de la fédération.

Le Comité Directeur de la fédération est représenté par un de ses membres, désigné par ce dernier, qui devient membre du Pôle Fédéral de Formation.

Le Pôle Fédéral de Formation propose le schéma directeur des formations de la fédération au Comité Directeur pour validation.

L'INFBS, service du Pôle Fédéral de Formation, est l'opérateur de la formation de la fédération.

Il est compétent pour mettre en œuvre toutes les formations de baseball, softball et cricket de la fédération ou nouer des partenariats avec d'autres organismes de formation.

Il publie un calendrier national des formations de Baseball, Softball, Cricket et Baseball5 qui regroupe l'ensemble des formations proposées.

Toutefois, la formation initiale relève de la compétence des organes de déconcentration de la fédération, dans le respect des dispositions du schéma directeur fédéral des formations et du calendrier national des formations.

Les diplômes relevant de la formation initiale sont définis dans le schéma directeur fédéral des formations et décernés par l'INFBS.

Il développe et met à disposition de son réseau des contenus de formation à distance, mutualisables dans l'ensemble des formations organisées par les Ligues Régionales et les Comités Départementaux.

C. Le Réseau Fédéral des Entraîneurs

Nous considérons qu'il est actuellement nécessaire de constituer une base de données permettant d'identifier les entraîneurs sur l'ensemble du territoire, quelle que soit leur discipline et leur niveau d'intervention. Cela permettra de mieux comprendre l'architecture sportive de nos disciplines à tous les niveaux et par conséquent de mieux répondre aux besoins et aux attentes spécifiques.

La réussite du projet est basée essentiellement sur la relation avec les acteurs de terrain, si possible dans leur environnement direct pour être le plus spécifique possible. Des échanges technicotactiques seront rapidement mis en place in situ en fonction des besoins et des attentes.

Dans la mesure du possible, et c'est ce qui sera privilégié, les vidéos seront faites directement sur place de manière à pouvoir répondre immédiatement aux besoins et attentes des acteurs de terrain. S'il s'avère que ce n'est pas possible en raison du contexte ou du sujet à traiter, les vidéos correspondantes seront faites à une date ultérieure. Il est possible en effet que des besoins matériels et humains soient nécessaires et demandent une organisation spécifique au thème abordé.

Une newsletter sera envoyée régulièrement de manière à rester en contact avec les entraîneurs du réseau. Ce sera l'occasion de mettre en lumière des bonnes pratiques et de faire passer des messages technicotactiques de la part de la Direction Technique Nationale et de certaines Commissions de la FFBS en lien direct avec les sujets traités.

La proximité doit être un des mots clés du dispositif mis en place. L'idée principale consiste vraiment à aller au plus près des entraîneurs et de les rencontrer dans leur environnement pour constater les besoins et répondre à leurs problématiques spécifiques.

Les territoires ultramarins seront intégrés au dispositif dans un premier temps en identifiant les entraîneurs locaux. Il sera difficile d'aller à la rencontre de ces acteurs de terrain directement sur place à cause des contraintes budgétaires liées essentiellement aux coûts des transports. La fédération pourra étudier les propositions des territoires ultramarins qui seront en capacité de financer tout ou partie d'un déplacement du cadre référent.

Il en va de même pour les entraîneurs faisant partie de la francophonie. Ils seront identifiés comme faisant partie du dispositif mais les visites seront dépendantes de la capacité des fédérations à financer les déplacements du cadre référent.

D. Recommandations de la DTN

Le statut de l'entraîneur doit évoluer de manière qu'il devienne un « officiel » de la fédération.

Il pourrait être envisagé de répartir les différents officiels selon trois grandes catégories :

- Le corps des officiels dirigeants
 - o Les membres du Comité Directeur fédéral
 - o Les membres d'honneur de la fédération
 - o Les membres des Comités Directeurs des Comités Départementaux et des Ligues Régionales.
 - o Les membres des Conseils Exécutifs des Comités et Organismes Nationaux.
 - o Les membres des Commissions Fédérales et Nationales Régionales et Départementales.
- Le corps des officiels sportifs
 - o Les commissaires techniques en fonction sur le terrain.
 - o Les arbitres ainsi que les scoreurs en exercice, inscrits au cadre actif (défini par les commissions nationales et fédérales concernées).
- Le corps des officiels techniques
 - o Les managers et les entraîneurs en exercice, inscrits au cadre actif (en lien avec le Réseau Fédéral des Entraîneurs et défini par les commissions sportives concernées).

Mise en place et animation d'un Réseau Fédéral des Entraîneurs actif le plus rapidement possible.



10. La veille nationale et internationale

Il est important pour une fédération de maintenir une veille des bonnes pratiques et innovations au niveau continental et mondial. Même si le Baseball et le Softball sont des disciplines qui n'ont pas été trop modifiées depuis leur création, le Baseball5 étant quant à lui très récent, des évolutions notables ont été mises en place et les réflexions sur l'avenir de ces deux disciplines sont monnaie courante.

Certaines organisations sont considérées comme pionnières ou leaders dans ce domaine comme la Major League Baseball (MLB), les fédérations américaines, canadiennes et japonaises, la Little League, etc. Chaque entité a ses propres aménagements règlementaires et organisationnels. C'est aussi le cas au niveau européen et sur les autres continents.

Il est important de comprendre aussi que n'est pas parce qu'un voisin, proche ou éloigné, fait quelque chose que nous devons le faire aussi. De la même manière, les adaptations règlementaires d'une organisation lui correspondent et ne doivent pas obligatoirement être appliquées chez nous sous prétexte que si ça fonctionne là-bas, ça doit marcher ici. Encore une fois, le bon sens doit nous guider dans les orientations que nous voulons prendre et les choix que nous faisons.

A. Au niveau international

Tout le monde ne joue pas avec les mêmes spécificités et pourtant les nations s'affrontent au meilleur niveau lors des Championnats du Monde malgré leurs différences. On s'aperçoit par exemple que les joueurs japonais suivent pour beaucoup d'entre eux une évolution dans le jeu au travers des Ligues dites « de balles en caoutchouc » là où les joueurs américains jouent de manière plus traditionnelle avec des balles dures en cuir. Ces deux nations, qui ont des styles complètement opposés et qui proposent un cheminement différent en termes de techniques et de matériel utilisé, se retrouvent quand même tout en haut du classement mondial. Ce qui nous amène à dire que c'est probablement leur approche, leur culture et leur philosophie de jeu qui ont pris le dessus sur ces petits détails.

La veille doit donc se faire prioritairement, non pas au niveau des fondamentaux du jeu en lui-même, mais au niveau des bonnes idées et initiatives qui en valent la peine. Tout le monde s'accorde à dire que la pédagogie est en constante évolution, tout comme les matériaux et techniques de fabrication, etc. Les stratégies et les philosophies de jeu ne sont pas en reste et les évolutions peuvent être plus marquées d'une organisation à une autre, d'un pays à l'autre.

Cependant, nous pouvons constater que ce sont les structures et organisations qui ont su adopter de nouvelles pratiques ou des aménagements règlementaires qui tirent le mieux leur épingle du jeu. Par exemple, depuis quelques années la MLB est en train de s'associer très fortement avec la Little League et recommande des adaptations règlementaires inédites au niveau des jeunes et de l'apprentissage en termes de temps de jeu, d'interactions entre les équipes, d'organisation de la pratique, de format des rencontres, de l'utilisation des remplaçants, de la gestion des manches, de la protection des jeunes joueurs et plus particulièrement des lanceurs, etc.

La Little League, qui est la plus grosse organisation mondiale sportive jeunes, teste régulièrement de nouveaux formats de jeu pour rester à la pointe de l'innovation. L'avantage d'avoir une base de pratiquants de plusieurs millions de joueurs à travers le monde facilite évidemment grandement la tâche. Pour

information, les derniers tests consistaient à faire entrer les remplaçants en jeu dès le début des rencontres en les mettant sur les bases. Ça permet de créer du jeu immédiatement et de faire jouer des jeunes qui avaient l'habitude de rentrer uniquement en fin de match lorsque qu'il y avait un gros écart de points ou parce que l'équipe était obligée de les faire jouer. Cette adaptation règlementaire et organisationnelle de la pratique révolutionne les comportements et les stratégies mises en place pendant les matchs. Ce test a recueilli près de 80% de taux de satisfaction auprès du public ayant participé. Ça favorise l'épanouissement des joueurs et des coaches en créant des situations de jeu supplémentaires, ce qui doit être l'un des objectifs principaux de toute fédération.

Il apparait donc primordial pour l'avenir de notre fédération de rester au contact de ces organisations qui jouent le rôle de locomotive dans nos activités. Cela ne veut pas dire qu'il faut tout appliquer à la lettre mais que nous devons nous inspirer des bonnes idées, des recherches et des réflexions faites au plus haut niveau pour prendre nos propres décisions et définir ce que doivent être le baseball, le softball et le baseball5 français.

B. Au niveau national

De la même manière, il est très important de rester au contact des acteurs de terrain sur notre territoire pour continuer à avoir ces échanges qui permettent de partager et de faire remonter les bonnes idées.

Nos commissions sportives ont besoin d'avoir le retour de ce qui se passe sur les terrains, même si leurs membres sont pour la plupart déjà très actifs localement. Nous pouvons encore améliorer la descente et la remontée d'informations du niveau national au niveau local, et vice et versa. Les échanges doivent se multiplier pour favoriser le partage d'informations et la prise de bonnes décisions.

A terme, le Réseau Fédéral des Entraîneurs pourra jouer un rôle important dans ce système en véhiculant très rapidement les informations pertinentes liées à la pratique de nos disciplines.

C. Recommandations de la DTN

Les commissions sportives et la DTN doivent continuer à s'informer des idées innovantes qui sont développées au niveau international. Elles doivent maintenir et renforcer les liens avec les acteurs de terrain tout en continuant à proposer des idées innovantes pour faire évoluer nos disciplines.

Toutes ces informations doivent être partagées pour que chacun puisse comprendre et mieux appréhender les bonnes pratiques recensées au niveau national et international.

11. La Little League et la Pony League

A. La Little League

C'est la plus grande organisation mondiale de sport pour les jeunes. Cette entité est une référence dans le développement des catégories jeunes et force de proposition dans beaucoup de domaines du jeu. La Major League Baseball s'est rapprochée de cette institution ces derniers temps et beaucoup de synergies se mettent en place petit à petit.

La réforme territoriale menée en France sur les deux-trois dernières années nous a amené à proposer une nouvelle organisation des « Leagues » avec un découpage administratif sur des zones plus grandes que celles qui étaient définies à l'origine. Les échanges et les prises de position de la fédération et de la Little League ont finalement abouti après deux années de partage d'informations à la mise en place de nouvelles « Boundary Maps » délimitées par les nouvelles régions administratives françaises. Nous sommes le seul pays européen qui a vu ces zones s'agrandir alors que la tendance est de les réduire en les redécoupant.

La Little League a signé une convention qui la lie à la CEB pour que les champions de chaque pays puissent participer tous les ans aux compétitions de la zone Europe-Afrique. C'est la fédération, par l'intermédiaire du « District Administrator » (DA) qui identifie les équipes qui sont qualifiées pour aller représenter le « District » de la France lors de ces tournois. Autrefois, ces places étaient réservées aux Champions de France des clubs mais la marche était trop grande sportivement puisque les équipes rencontraient des Sélections Régionales étrangères. Aujourd'hui, depuis quelques années nous envoyons les Champions de France des Interligues, ce qui a largement rééquilibré les chances de se qualifier pour les Little League World Series.

Les compétitions Europe-Afrique sont organisées principalement à Kutno (Pologne) mais aussi en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en fonction des catégories et des besoins.

B. Le « Mandatory Play » (obligation de jeu) de la Little League

Cette règle « oblige » les entraîneurs à faire entrer sur le terrain tous les joueurs de leur équipe pendant une période minimum définie. Cela permet de faire en sorte que les remplaçants ne soient pas « oubliés » sur le bord du terrain et bénéficient d'un temps de jeu minimum.

Le format de jeu et de compétition de la Little League s'y prête bien puisque les compétitions sont plus étalées dans le temps et que les rencontres n'ont pas de limite de temps. De notre côté, le contexte temporel de nos championnats et des tournois nous amène à réfléchir à une adaptation de ce dispositif pour que nous puissions en tirer un maximum de bénéfices.

Ce que dit la règle au niveau de la Little League :

Tous les joueurs du roster présents au début de la rencontre participeront, pour chaque match, à un minimum de six retraits défensifs et effectueront au moins un passage à la batte.

- Les « six retraits défensifs » sont définis comme suit : Un joueur entre sur le terrain à une des neuf positions quand son équipe est en défense et occupe cette position pendant que les six retraits sont faits ;
- « Un passage à la batte » est défini comme suit : Un joueur entre dans la boîte de frappeur sans avoir de compte et complète son passage à la batte en étant retiré ou en atteignant une base sans se faire éliminer.

Les contraintes varient en fonction du nombre de joueurs qui composent l'équipe sur le roster. Plus il y a de joueurs, moins les obligations sont contraignantes puisqu'il est plus difficile de donner le même temps de jeu à chacun.

- 12 joueurs et moins : Chaque joueur doit avoir au moins un passage à la batte et six retraits défensifs dans la rencontre.
- 13 joueurs et plus : Chaque joueur doit avoir au moins un passage à la batte dans la rencontre.

Si la rencontre devait se terminer avant d'atteindre sa limite prévue pour une raison quelconque (mercy rule, intempéries, abandon d'une des deux équipes, etc.), les obligations liées à cette règle ne seront pas appliquées.

C. La Pony League

Cette organisation met en place des compétitions européennes et mondiales au même titre que la Little League. Les tournois européens se déroulent à Prague (République Tchèque) tous les ans en mars-avril. Les vainqueurs se qualifient pour le tournoi mondial de l'année en cours.

La Pony League est bien moins représentée au niveau mondial mais reste une entité reconnue qui offre une pratique stable et de niveau correct.

D. Règlements FFBS actuelle

Le Champion de France des Interligues 12U et des Interligues 15U choisissent la compétition à laquelle ils souhaitent participer au niveau de la Little League.

Les Champions de France des clubs 12U et 15U choisissent la compétition à laquelle ils souhaitent participer au niveau de la Pony League.

Pas de règle d'obligation de jeu.

E. Les recommandations de la DTN

La DTN souhaite voir les relations avec la Little League se renforcer de manière générale.

Nous aimerions qu'il y ait plus d'équipes qui participent aux compétitions de la zone Europe-Afrique, qualificatives pour les World Series. Il y a actuellement 7 championnats, 4 en baseball et 3 en softball. L'idéal serait que nous ayons 7 équipes qui participent à ces compétitions chaque année.

Nous devons aussi développer et pérenniser le programme de valorisation des bénévoles (« volonters ») grâce au recensement des dirigeants, arbitres, scoreurs, entraîneurs et bénévoles qui agissent dans les clubs, les Comités Départementaux, les Ligues Régionales, les structures d'entraînement et au niveau national à la Fédération.

La DTN propose que le Champion de France des Interligues 12U choisisse de participer, soit à la compétition « Little League Majors », soit à la compétition « Little League Intermediate 50/70 » de l'année suivante. Une fois ce choix fait, le Vice-champion de France des Interligues 12U se voit proposé de participer à la compétition qui n'aura pas été retenue par le Champion de France.

La DTN propose que le Champion de France des Interligues 15U choisisse de participer, soit à la compétition « Junior League », soit à la compétition « Senior League » de l'année suivante. Une fois ce choix fait, le Vice-champion de France des Interligues 15U se voit proposé de participer à la compétition qui n'aura pas été retenue par le Champion de France.

La DTN souhaite qu'il ne soit plus proposé aux clubs Champions de France de participer aux tournois de la Pony League. En effet, cette organisation n'est pas en capacité d'assurer des places réservées pour les pays qui souhaitent s'inscrire pour les tournois européens. Le système du « premier arrivé, premier servi » n'est pas assez fiable pour qu'il soit inscrit dans nos textes.

La DTN encourage cependant toutes les structures qui souhaitent participer aux tournois de la Pony League à le faire, sachant que plusieurs clubs, Sélections Départementales ou Régionales, peuvent être inscrits en même temps sur la même compétition.

La DTN souhaite que la règle du « Mandatory play » (obligation de jeu) soit mise en place le plus rapidement possible dans les compétitions organisées au niveau national, régional, départemental et local. La règle pourrait être adaptée à notre format de rencontre de la manière suivante :

Tous les joueurs du roster présents au début de la rencontre participeront, pour chaque match, à un minimum de deux reprises pleines consécutives en défense et effectueront au moins un passage à la batte en attaque.

- Les « deux reprises pleines consécutives en défense » sont définies comme suit : Un joueur entre sur le terrain à une des neuf positions quand son équipe est en défense avant le premier lancé du lanceur dans la reprise et reste en place au moins jusqu'à ce que la rotation des équipes soit effective et constitue deux reprises pleines. Le joueur peut changer de position défensive pendant ces deux reprises en défense.
- « Un passage à la batte en attaque » est défini comme suit : Un joueur entre dans la boîte de frappeur sans avoir de compte et complète son passage à la batte en étant retiré ou en atteignant une base sans se faire éliminer.

Les contraintes varient en fonction du nombre de joueurs qui composent l'équipe sur le roster. Plus il y a de joueurs, moins les obligations sont contraignantes puisqu'il est plus difficile de donner le même temps de jeu à chacun.

- 12 joueurs et moins : Chaque joueur doit avoir au moins un passage à la batte en attaque et deux reprises pleines consécutives en défense dans la rencontre.

- 13 joueurs et plus : Chaque joueur doit avoir au moins un passage à la batte dans la rencontre.

Si la rencontre devait se terminer avant d'atteindre sa limite officielle prévue pour une raison quelconque (mercy rule, intempéries, abandon d'une des deux équipes, etc.), les obligations liées à cette règle ne seront pas appliquées.



ANNEXES

Annexe 1 - Les balles de baseball

A. Règlements FFBS actuelle

- 18U = Balles identiques aux championnats 19 ans et plus,
- 15U = Kenko World A, ou Kenko 9.0 A de 9 pouces.
- 12U = Kenko World B, ou Kenko 8.7 B de 8 pouces $\frac{3}{4}$.
- 9U = Balles de type molle de 8 pouces $\frac{1}{2}$, ou Kenko World C, ou Kenko 8.5 C de 8 pouces $\frac{1}{2}$, ou Kenko de type gonflable.
- 6U = Balles de type molle de 8 pouces, ou Kenko de type gonflable.

Pour les rencontres se déroulant en intérieur, les balles type molles sont obligatoires afin de respecter la réglementation concernant l'utilisation des salles de sports et des gymnases.

Championnats Régionaux

- 6U et 9U : Balles de type molle de 8 pouces $\frac{1}{2}$.

Le choix de balle doit se faire dans le respect du niveau de jeu de sa région et des souhaits des clubs participants à la compétition.

Une fois le choix défini, le championnat devra se jouer dans sa totalité avec le même type de balle.

Interligues Baseball

Balles cuirs de 9 pouces pour les catégories 15U et 18U

B. Les recommandations de la DTN

La DTN souhaite que les spécifications suivantes soient respectées pour toutes les rencontres jeunes organisées sur le territoire français, Interligues comprises :

	Type de balle	Taille de la balle (pouces)	Balle recommandée par la FFBS
18 ans et moins	Cuir	9	Voir la réglementation des championnats 19 ans et plus
15 ans et moins	Caoutchouc	9	Kenko World A
12 ans et moins	Caoutchouc	8,75	Kenko World B
9 ans et moins	Caoutchouc ou Balle molle	8,5	Kenko World C Kenko gonflable
6 ans et moins	Caoutchouc ou Balle molle	8	Kenko gonflable

Exception faite pour le plateau final du Championnat de France de la catégorie 15 ans et moins qui se jouera avec les mêmes balles que pour la catégorie 18 ans et moins.

Pour les rencontres se déroulant en gymnase, il convient de respecter la réglementation en vigueur et d'utiliser des balles de type molle ou Kenko de type gonflable pour ne pas risquer de dégrader les installations.



Annexe 2 - Les battes de Baseball

A. Gros barrel ou petit barrel ?

Il existe pour la plupart des modèles de battes une version petit barrel (2 1/4) et une version gros barrel (2 5/8). On constate d'ailleurs assez souvent qu'ils ont le même poids alors qu'ils n'ont pas la même forme. On trouve cependant chez les plus grands fabricants, des gammes de poids qui varient à l'intérieur d'un même modèle pour donner un plus grand choix au joueur.

Quoi qu'il en soit, c'est un fait, les performances pures de ces battes ne dépendent pas de la taille du barrel puisque les alliages et les revêtements sont exactement les mêmes d'un modèle à l'autre. La norme « USA Baseball » permet aussi de réguler tout ça en mettant toutes les battes au même niveau de performance.

Globalement, les petits barrels sont « mieux équilibrés » (balanced), ce qui signifie que le poids est réparti sur l'ensemble de la batte et pas à un endroit spécifique. Elle peut sembler plus légère mais ce n'est qu'une impression liée à une manipulation plus aisée grâce à la répartition du poids. Les battes ayant un petit barrel ont de meilleures performances aérodynamiques, donnant un swing plus rapide et mieux contrôlé. Les frappeurs sont souvent plus en confiance parce qu'ils maîtrisent mieux la batte qu'ils ont entre les mains.

- (+) Meilleur contrôle grâce à une répartition du poids sur toute la batte.
- (+) Meilleur aérodynamisme pour un swing plus rapide.
- (+) Plus de confiance en soi grâce à une meilleure maîtrise de la batte.
- (-) Surface de frappe moins importante à cause de la taille du barrel.

On dit des gros barrels que le poids est souvent réparti en tête de batte (end loaded), au niveau du barrel justement. Ce qui donne une sensation de lourdeur lié au « déséquilibre ». La taille du barrel apporte une surface de frappe plus grande sur ce type de batte. Certains coaches renommés pensent même que les gros barrels pourraient avoir une incidence négative sur le développement du joueur en lui donnant de mauvais gestes, entraînant plus particulièrement un swing long contrairement à ce que l'on recherche.

- (+) Plus grande surface de frappe sur le barrel.
- (-) Moins de contrôle à cause de la répartition du poids en tête de batte.
- (-) Vitesse de swing réduite par manque d'aérodynamisme.
- (-) Possibilité de développer une mauvaise mécanique de frappe (swing long).

Certaines personnes pensent qu'il est plus facile de frapper une balle avec un gros barrel mais le fait qu'il y ait moins de contrôle et une vitesse de swing réduite limite l'efficacité des frappeurs qui ne sont pas capables physiquement de gérer cette répartition du poids qui s'apparente plus à un modèle adulte.

Un petit barrel amène plus d'aérodynamisme et permet d'avoir un swing plus rapide et précis. Par conséquent, théoriquement, les jeunes joueurs auront plus de facilités à frapper des coups de circuits avec ce type de batte qu'avec des gros barrels. En pratique, la quasi-totalité des coaches nord-américains reconnus adhère à ce genre de réflexion et encouragent les joueurs à choisir un petit barrel.

On pense d'ailleurs souvent qu'un gros barrel permet aux joueurs de frapper la balle plus loin qu'avec un petit barrel mais le poids supplémentaire, ainsi que la différence de vitesse de swing liée à la répartition du poids, empêchent presque dans tous les cas le batteur de générer la vitesse nécessaire pour bénéficier de l'avantage du gros barrel. Ce sont des études scientifiques qui le démontrent.

Le choix ne se fait donc pas sur la technologie mais sur le confort et l'efficacité du frappeur qui a, ou non, la possibilité d'utiliser une batte dont le poids est plus ou moins bien réparti. Beaucoup de professionnels s'accordent à dire qu'il vaut mieux apprendre à frapper avec un petit barrel en l'augmentant au fur et à mesure que le batteur monte dans les catégories d'âges.

Il est préférable de continuer à utiliser les petits barrels pour la quasi-totalité des jeunes évoluant dans les catégories 9U et 12U tout en permettant aux très rares exceptions qui peuvent le faire de prendre des gros barrels. La réglementation doit donc permettre d'utiliser les gros barrels pour les raisons évoquées plus haut mais la DTN conseille très fortement aux entraîneurs de continuer à travailler de manière qualitative sur la base des petits barrels.

B. Bois, aluminium ou composite ?

Une batte n'est pas seulement un bout de bois ou de métal. Il existe différentes essences de bois, plusieurs alliages de métaux et de composite (souvent à base de fibre de carbone).

De manière générale, les battes en bois coûtent moins cher, pardonnent moins les erreurs de swing, demandent une plus grande précision lors de l'impact pour frapper la balle aussi loin que les autres matériaux, sont censées durer plus longtemps à part si elles cassent sur des mauvais swings, n'ont pas besoin d'être préparées pour être utilisées, etc.

Lorsqu'on entraîne et qu'on essaie d'améliorer la phase de contact avec la balle, les battes en bois sont les mieux adaptées. La transition du bois vers le métal est plus facile dans ce sens que l'inverse. Ceci est dû au fait que les battes en bois ont une surface de frappe (sweet spot) plus petite que les autres.

Les meilleures battes en bois pour un frappeur qui recherche plus les contacts que la puissance sont celles qui permettent d'avoir un swing plus rapide. Ce genre de frappeur utilisera plus souvent des battes en frêne (ash) qui sont plus souples mais restent très solides. Les meilleures battes en bois pour un frappeur qui recherche plus la puissance que les contacts sont faites en érable (maple) qui est plus dense et solide, et qui du coup se déforme moins. Les battes en bouleau (birch) offrent un compromis entre les deux essences principales.

Il est commun de voir des frappeurs qui cherchent à progresser utiliser des battes en bois pendant leur entraînement.

Les battes en aluminium sont considérées comme étant des copies des battes en bois mais ont bien évoluées depuis les années 70 qui les ont vues apparaître. Aujourd'hui les différences principales sont la liées à la vitesse de swing parce que les battes en aluminium sont souvent plus légères que les battes en bois et la vitesse de sortie des balles frappées qui est plus importante de ce fait-là.

De manière générale, les battes en aluminium sont plus légères et permettent d'avoir une plus grande vitesse de swing, ont une vitesse de sortie de balle après impact plus importante, ont un effet trampoline (énergie transférée à la balle) plus important de par la déformation du barrel à l'impact alors que le bois retient la plupart de cette énergie, ont une surface de contact (sweet spot) plus grande que les battes en bois, sont idéales pour les débutants qui veulent avoir plus de confort en jeu, s'usent et voient leurs performances décroître bien plus rapidement que les battes en bois, etc.

Les battes en composite sont plus légères que les autres, ce qui permet aux frappeurs qui recherchent la puissance de se rapprocher de leur potentiel à chaque swing.

De manière générale, les battes en composite durent plus longtemps que les battes en aluminium, n'ont pas le même son (« ping ») que les battes en aluminium, coûtent plus cher que les battes en aluminium, ont de meilleures performances lorsque les lancers sont plus rapides, doivent être préparées avant d'être utilisées (peut prendre plusieurs heures), ont un effet trampoline sur la balle qui est augmenté de par leur structure interne (double cloison), réduisent les vibrations sur un mauvais swing, ont souvent une plus grande surface de frappe que les battes en aluminium, etc.

Il faut noter cependant que les performances des battes composites sont très dépendantes des variations de températures. Lorsque ces dernières baissent, les battes en composites ont tendance à s'écailler et à se casser plus facilement. Il est donc recommandé de ne pas frapper avec ce genre de batte si la température est en dessous de 22 degrés Celsius (70 degrés Fahrenheit).

BOIS	ALUMINIUM	COMPOSITE
Prix pour une batte adulte neuve Entre 50 et 300 dollars	Prix pour une batte adulte neuve Entre 200 et 400 dollars	Prix pour une batte adulte neuve Entre 200 et 500 dollars
Préparation de la batte Aucune	Préparation de la batte Aucune	Préparation de la batte Obligatoire (env. 200 swings)
Conditions d'utilisation Aucune	Conditions d'utilisation Aucune	Conditions d'utilisation Pas en dessous de 22° C. (70° F.)
Surface de frappe (sweet spot) La plus petite de toutes	Surface de frappe (sweet spot) Plus grande que le bois mais plus petite que le composite	Surface de frappe (sweet spot) La plus grande de toutes
Vibrations Intenses sur les mauvais swings avec une grande possibilité de casser	Vibrations Moins que les battes en bois et quasiment pas de risque de se casser	Vibrations Beaucoup moins et quasiment aucun risque de se casser
Son Son classique d'une branche qui craque	Son « Ping » habituel des battes en aluminium	Son Très près du son de la batte en bois

Compte tenu des contraintes liées aux conditions d'utilisation, il est préférable, pour des raisons budgétaires d'utiliser des battes en aluminium pour les catégories jeunes. L'utilisation des battes composites reste assez limitée par la température minimum requise.

C. Les normes internationales

Il existe une nouvelle norme pour les battes jeunes créée par USA Baseball. Elle est active depuis le 1er janvier 2018 dans les principales ligues aux Etats-Unis et bien évidemment dans les compétitions de la Little League à travers le monde. Les battes doivent avoir le logo « USA baseball » (qu'on appelle aussi de temps en temps le « USA sticker » ou « stamp ») inscrit sur la batte de manière visible comme les autres normes. L'idée est de faire en sorte que les battes en aluminium ne soient pas plus performantes que les meilleures battes en bois. Les normes « BPF 1.15 » et « BPF 1.20 » (Bat Performance Factor) mises en place par USSSA étaient un premier pas dans ce sens mais sont considérées comme étant encore trop puissantes par rapport au bois. D'où la nouvelle norme qui est entrée en vigueur en début d'année.

Cette norme « USA Baseball » n'est pas encore appliquée partout dans le monde mais ce n'est qu'une question de temps. Tous les championnats et tournois internationaux vont l'adopter à court ou moyen terme et les pays membres des fédérations continentales suivront le mouvement. De toute façon, les principaux fabricants ne produiront (si ce n'est pas déjà le cas) plus que des battes répondant à cette norme. Elles sont disponibles sur le marché depuis le mois de septembre 2017.

La CEB (WBSC Europe) suit le mouvement. Les nouvelles battes sont autorisées pour les Championnats d'Europe Jeunes 2019.

La norme « BBCOR » (Bat-Ball Coefficient Of Restitution) s'applique actuellement à toutes les battes utilisées aux Etats-Unis en High School et College. Elle mesure l'effet trampoline et assure ainsi que les battes adultes en aluminium ou composites aient des performances très proches de celles qui sont faites en bois. Leur taille de barrel est la même que le maximum autorisé pour les battes adultes en bois, à savoir 2.61 pouces de diamètre.

D. Règlementation FFBS actuelle

La règlementation actuelle n'est pas adaptée dans le sens où il faudrait que les barrels de taille 2 5/8 soient autorisés pour la catégorie 12 ans et moins en plus de ceux de taille 2 1/4.

Il faudrait aussi que la nouvelle norme « USA Baseball » soit autorisée, voire recommandée, pour permettre aux clubs d'acheter leurs prochaines battes en anticipation de la nouvelle règlementation mondiale à venir.

Il y a des incohérences pour les joueurs de la catégorie 18 ans et moins qui sont liées au fait qu'ils peuvent participer à des rencontres qui ont une règlementation complètement différente au niveau des battes.

Idem pour la catégorie 19 ans et plus dans les championnats autres que D1 et D2.

E. Les recommandations de la DTN

La DTN souhaite que les spécifications suivantes soient respectées pour toutes les rencontres jeunes organisées sur le territoire français, en plus de la règlementation particulière sur la puissance des battes :

	Taille maximum de la batte (pouces)	Diamètre du barrel (pouces)	Ratio taille (pouces) / poids (onces)
18 ans et moins	34	2 5/8 ou maximum 2.61 (adulte)	Entre 0 et -5
15 ans et moins	33	2 1/4 ou 2 5/8	Entre -5 et -10
12 ans et moins	32	2 1/4 ou 2 5/8	Entre -8 et -14
9 ans et moins	30	2 1/4 ou 2 5/8	Entre -9 et -14
6 ans et moins	26	2 1/4 ou 2 5/8	Entre -9 et -14

Les joueurs de la catégorie 18 ans et moins qui participent aux compétitions de la catégorie 19 ans et plus doivent suivre les spécifications ci-dessous, en plus de la réglementation particulière sur la puissance des battes :

	Taille maximum de la batte (pouces)	Diamètre du barrel (pouces)	Ratio taille (pouces) / poids (onces)
Division 1 et 2 (bois)	34	Maximum 2.61 (adulte)	Entre 0 et -3
Tous les autres matchs (bois, composite ou aluminium)	34	2 5/8 ou maximum 2.61 (adulte)	Entre 0 et -5

Règlementation particulière sur la puissance des battes.

- Catégorie 18 ans et moins

Toutes les battes qui ne sont pas en bois doivent impérativement avoir un des trois labels « BPF » (Bat Performance Factor) d'une valeur de 1.15, « BBCOR » ou « USA Baseball » clairement identifiable dans les spécifications affichées sur leur revêtement.

- Catégories allant de 6 ans et moins à 15 ans et moins

Toutes les battes qui ne sont pas en bois doivent impérativement avoir un des deux labels « BPF » (Bat Performance Factor) d'une valeur de 1.15 ou « USA Baseball » clairement identifiable dans les spécifications affichées sur leur revêtement.

A terme, seule la norme « USA Baseball » sera acceptée dans les rencontres jeunes organisées sur le territoire français pour ces catégories d'âges.



Annexe 3 - Les battes de Softball

A. Les normes internationales

Il existe plus de vingt normes pour les battes de softball fastpitch mais cinq organisations sont considérées comme faisant autorité dans leur domaine. L'ASA (Amateur Softball Association) est celle qui régit le plus grand nombre de compétitions à travers le monde. C'est la plus recommandée et la plus utilisée. USSSA (United States Specialty Sports Association) arrive à la seconde place de ce classement. D'autres entités telles que NSA (National Softball Association), ISA (Independent Softball Association) ou encore ISF (International Softball Federation) sont actives mais beaucoup moins influentes.

Les battes estampillées avec la norme « ASA » ont une performance de vitesse de balle maximum à la sortie du swing de 98mph (158kmh). Ces battes peuvent être fabriquées en aluminium, composite, bois, et peuvent être composées d'une ou de plusieurs pièces. Ce sont les plus sécuritaires du marché et les plus utilisées à travers le monde.

Les battes qui ont la norme « USSSA BPF 1.20 » ne peuvent pas excéder un facteur de performance (Bat Performance Factor) supérieur à 1.20. Cette valeur est indiquée sur toutes les battes certifiées USSSA. Ces battes peuvent être fabriquées en aluminium, composite, bois, et peuvent être composées d'une ou de plusieurs pièces. La vitesse de la balle à la sortie du swing est plus élevée puisqu'elle peut aller de 100mph (161kmh) à environ 110-120mph (177-193kmh), ce qui les rend plus performantes et à la fois plus dangereuses que les battes certifiées ASA.

Quoi qu'il en soit, toutes les battes de softball fastpitch doivent obligatoirement avoir un barrel de taille 2 1/4 et ne peuvent pas faire plus de 34 pouces de long.

B. Règlementation FFBS actuelle

Elle est incomplète parce que n'ayant pas de limitation de taille et de poids. De plus, aucune norme n'est imposée ou recommandée, ce qui laisse la possibilité d'utiliser des battes hors norme qui sont illégales dans la plupart des championnats étrangers car trop puissantes.

C. Les recommandations de la DTN

La DTN souhaite que les spécifications suivantes soient respectées pour toutes les rencontres jeunes organisées sur le territoire français, en plus de la réglementation particulière sur la puissance des battes :

	Taille maximum de la batte (pouces)	Diamètre du barrel (pouces)	Ratio taille (pouces) / poids (onces)
19 ans et plus	34	2 1/4	Entre -8 et -14
18 ans et moins	34	2 1/4	Entre -8 et -14
15 ans et moins	33	2 1/4	Entre -10 et -14
12 ans et moins	32	2 1/4	Entre -10 et -14
9 ans et moins	29	2 1/4	Entre -10 et -14

Règlementation particulière sur la puissance des battes.

Toutes les battes doivent impérativement avoir un des deux labels « ASA » ou « BPF 1.20 » (Bat Performance Factor), clairement identifiable dans les spécifications affichées sur leur revêtement.

A terme, seule la norme « ASA » sera acceptée dans les rencontres jeunes organisées sur le territoire français.

